

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

J. C. TACHÉ, Rédacteur.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

BUREAU & MARCOTTE, Propriétaires.

CANADA.

QUÉBEC, 14 MAI, 1858.

CAISSE D'ECONOMIE NOTRE-DAME.

HISTORIQUE

DES COMMENCEMENTS ET DES PROGRES DE LA
CAISSE D'ECONOMIE N. D. DE QUÉBEC.

(Suite.)

VI.

C'est dans sa septième année d'existence, que la Caisse d'Economie Notre-Dame a vu le chiffre des dépôts s'élever à £45,000. Cependant la providence lui préparait un temps d'épreuve qui fut plus ou moins ressenti, à l'occasion des mauvaises affaires qui commençaient à se faire jour à Québec parmi les intéressés d'une autre institution du même genre. Dans l'appréhension d'une panique, les Directeurs de la Caisse Notre-Dame avaient cru devoir se mettre sur leur garde. Le Comité des placements croyait prudent d'augmenter le dépôt dans la Banque, de suspendre tout nouveau prêt ou placement, et de ne pas reprendre plus que 50 par cent sur les prêts qui devenaient dus. Il se préparait même à venir au secours de l'institution menacée, dans le but de parer aux malheurs d'un manque de confiance.

Ce manque de confiance dans l'institution en question commença à prendre une certaine extension en Octobre 1854: tellement que les Directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame crurent devoir publier le 7 Octobre un état de ses affaires.

Les journaux en parlèrent favorablement, entre autres le *Daily Colonist* qui publia l'article suivant:

" Nous publions il y a quelque jours le Rapport trimestriel de la Caisse d'Economie Notre-Dame. Nous avons, depuis, visité le Bureau de cette Institution, rue d'Aiguillon, faubourg Saint-Jean, et sur la permission qui nous en fut donnée nous avons examiné les Livres et l'Etat des affaires de la Caisse. Nous nous faisons un devoir de témoigner notre satisfaction sur l'ordre et la précision qui régissent dans les livres et comptes de cette Institution, et nous sommes parfaitement convaincus que la confiance toujours croissante que le public entretient à l'égard de cette institution, est bien fondée. Cet état satisfaisant des affaires de la Caisse d'Economie Notre-Dame est dû, en grande partie, aux précautions prises dans la formation de cette Institution, aux moyens sûrs employés dans le placement des deniers, à la stabilité des règles qui la guident, et à la sollicitude des membres respectables et honorables qui la composent, tant comme fondateurs que comme Directeurs; mais surtout au zèle, à l'activité, aux efforts infatigables et à la capacité de son Secrétaire-Trésorier, M. F. Vézina, qui a, pendant quatre années, dévoué gratis, son temps et ses talents à la poursuite du but philanthropique de cette Institution.

" Les livres sont régulièrement tenus en partie double, et les transactions y sont entrées ponctuellement et jusqu'à la dernière heure. Nous pûmes y voir d'un clin d'œil le montant au crédit de chaque déposant, les profits accrus à l'institution, ses divers placements, et le montant de ses dépenses. Des livres annexes montraient le montant des dépôts de chaque jour, les sommes retirées et autres renseignements expliquant le fonctionnement de l'Institution d'une manière simple et satisfaisante.

" Les placements sont tous faits d'une manière sûre, et sont tous de nature à pouvoir être réalisés au besoin, et les Directeurs en conséquence de la modicité des dépenses, comparées au grand montant d'affaires transigées, peuvent accorder aux déposants un taux d'intérêt comparativement élevé sans compter qu'ils ont mis de côté un montant respectable comme fonds de réserve, ce qui est une précaution très-louable; et ils espèrent pouvoir augmenter ce fonds d'une somme assez considérable, par les opérations de cette année, sans courir le risque de faire de mauvais placements, et sans intervenir avec le taux d'intérêt alloué aux déposants. — Nous avons consacré quelque espace pour faire connaître cette excellente institution dans l'espérance que ceux de nos lecteurs qui n'ont pas l'avantage de la connaître, tourneront leur attention vers elle, et ce faisant, ils profiteront des avantages qui en découlent."

Le 30 Novembre, 1854, le Bureau de Direction crut devoir publier l'état suivant:

Dr.

1854.	
Mai 31—Au crédit des déposants,	£32,413 9 10
Nov. 30—Déposé jusqu'à ce jour,	£49,298 0 9
Plus int., sur dépôts,	648 19 7
	£49,947 0 4
Remboursé sur dépôts,	44,807 0 1
	5,140 0 3
Augmentation, Fonds de réserve, 31 mai,	£551 14 0
Intérêt reçu depuis, 1,085 7 5	
Idem du sur débent., 201 8 2	
	£1,838 9 7

Moins.	
Payable aux déposit.,	£648 19 7
Payé do. 133 1 3	
Dépenses,	64 1 9
	846 2 7
	992 72 0
	£38,545 17 1

Cr.

1854.	
Nov. 30 Debentures, 9e, 10e et 11e Vic.,	£715 0 0
Débent., 16e Vic. c. 132, 1,600 0 0	
" 14. et 15. Vic. c. 132, 1,700 0 0	
" 12e Vic. c. 115, 1,600 0 0	
" 16e Vic. c. 100, 1,000 0 0	
" de la Corporation, 1,751 17 0	
" de l'aqueduc, 650 0 0	
	9,016 17 0
Prêts particuliers avec sûretés collatérales,	20,148 15 5
Argent dans la Banque de Québec,	9,071 10 2
Intérêt accru et non reçu,	201 8 2
Coffre à l'épreuve du feu,	62 15 0
Argent dans le coffre,	54 11 4
	£38,545 17 1

Le Bureau de Direction voyant augmenter rapidement les affaires de la Caisse, et sentant de plus en plus peser sur ses membres la responsabilité contractée envers les déposants, pensa qu'il était temps de se prévaloir des avantages de l'acte des Banques d'Épargne de 1854 et 5e Victoria chap. 32: d'autant plus, qu'un Bill relatif aux Banques d'Épargne, dressé par l'Hon. M. Hincks passé entre les mains de M. Drummond et qui était sur la table de la Chambre d'Assemblée depuis 1853, menaçait de devenir loi.

Une assemblée des fondateurs de la Caisse d'Economie N. D. fut convoquée à ce sujet le 21 avril 1855, le rapport des Directeurs préparé à cet effet, fut approuvé, et le 24 du même mois la Caisse d'Economie N. D. était incorporée. C'est aux efforts des Honorables Messieurs Belleau, Panet, Légaré, Dionne, Walker et Taché que la Caisse d'Economie N. D. dut l'amendement de la 32ème clause du Bill de M. Drummond, de manière à laisser en vigueur, pour sept nouvelles années, l'acte 4 et 5 Vict. Chap. 33.—Voir 18 Vict. Chap. XCVI, 30 Mai 1855.

Ci-suit le 1er Rapport annuel.

Le Bureau de direction de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec en offrant son rapport annuel aux fondateurs et au public, éprouve un sentiment de profonde reconnaissance pour l'appui et la haute confiance qu'ils lui ont données pendant l'année écoulée. Cette confiance dont le Bureau a joui depuis l'existence de la Caisse d'Economie, savoir, l'espace de sept années consécutives, a pris des proportions telles dans l'opération de ses finances, surtout pendant l'année terminée, qu'il a eu sage et prudent de diminuer la grande responsabilité qui était attachée à sa charge, en se mettant sous la protection de la loi.

Nous avons donc le plaisir d'annoncer aux déposants et au public que dans le courant du mois d'Avril la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec a été incorporée, et désormais nous marcherons, en tout, d'après l'esprit de la loi qui protège les Banques d'Épargne.

Tout en nous mettant sous l'influence de la loi, nous aimons à faire connaître que nous avons gardé la même constitution qui nous régissait par le passé, c'est-à-dire, que nous restons sous l'égide de la société de Saint-Vincent-de-Paul, où nous avons toujours retrempé nos forces, et où nous nous recrutons chaque fois que la mort vient décimer nos rangs.

La somme des dépôts de l'année se monte à £90,291 1 11. Nous avons ouvert 291 nouveaux comptes. Les profits nets de la Caisse, toute dépense payée, ainsi que l'intérêt dû aux déposants réglé, sont de £1,260 0 10—fonds que le Bureau de Direction conserve pour faire l'acquisition d'une propriété, aussitôt que l'occasion favorable se présentera.

Le tableau détaillé ci-joint de notre habile secrétaire-trésorier fera voir d'un coup d'œil, les transactions de l'année et les progrès de la Caisse. Ce grand succès est la récompense des soins qui ont été apportés à cet établissement depuis sa fondation.

Le Bureau termine son présent rapport en offrant ses sincères remerciements aux Messieurs du Clergé, aux corps de Fabriques et au public en général pour la confiance et l'appui bienveillant qui ont été donnés à la Caisse, appui et confiance que le Bureau sollicite de vouloir bien continuer pour le futur, et qu'il s'efforcera de mériter comme par le passé.

Le tout humblement soumis.

OL. ROBITAILLE,
Président.

Québec, le 1er juin 1855.

ETAT des affaires de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec pour l'année expirée le 31 Mai 1855.

Dr.

1854.	
Mai 31—Au crédit des dép.,	£32,413 9 10
1855.	
Mai 31—Déposé dans l'année y compris intérêt sur dépôts	£90,291 1 11

Remboursé aux déposants,	77,659 11 11
Augmentation.....	12,631 10 0
Fonds de réserve au 31 mai, 1854, non compris intérêt dû à la Caisse.....	£ 551 14 0
Intérêt reçu depuis.....	2,209 3 2
Do. du 31 mai 1855.	272 14 8
	3,033 11 10

Moins:	
Int. payé, £1,621 12 8	
Dépenses, 151 18 4	1,772 11 0

Profit net.....	1,260 0 10
	£46,305 0 8

Cr.

1855.	
Mai.—Par placements, savoir:	
Débentures publiques.....	12,316 17 0
Prêts sur des sûretés publiques, et garanties collatérales d'immeubles, fonds de Banque, et sûretés personnelles.....	25,254 14 1
Par argent dans la Banque, portant intérêt.....	8,359 11 7
Par argent dans le coffre.....	38 8 4
Par Coffre-fort.....	62 15 0
Par intérêt dû et non reçu.....	272 14 8
	£46,305 0 8

F. VÉZINA,
Sec. Trés.Caisse d'Economie N. D.,
Québec, 31 mai, 1854.

BUREAU DE DIRECTION.

Ol. Robitaille, écuyer président.	
A. B. Sirois, " Vice-présidents.	
G. H. Simard, " "	
E. Chinic, " "	
I. Thibaut, " "	
M. Tessier, " "	
C. Cinqmars, " "	
D. Dussault, " "	
A. Amiot, " "	
G. Matte, " "	

OFFICIERS HONORAIRES.

Révd. Jos. Auclair, président.	
L'Hon. Jos. Cauchon, " Vice-présidents.	
A. Hamel, écuyer, " "	

(à continuer.)

Montrez-vous.

Il faudrait être fort peuberviseur, en Canada, comme dans tout le monde civilisé par le christianisme, pour ne pas s'apercevoir, aux jours où nous sommes, qu'un grand combat universel est engagé entre la vérité et l'erreur. Nous disons un grand combat universel; qu'on ne s'étonne point de ce péronisme, car voici notre pensée. Le monde éclairé des lumières de l'Evangile a déjà soutenu bien des combats; mais tous, comme il est en général dans la nature des choses, n'ont pas été également grands et importants, bien qu'ils aient été universels dans leur portée. Arius a troublé le monde chrétien; Mahomet l'a avili; et cet avilissement régnait encore sur presque toute l'Asie et l'Afrique, jadis les deux domaines les plus glorieux de l'Eglise chrétienne. Mais Luther est venu. Il a enveloppé l'Europe et le monde chrétien dans un linceul d'erreur. Une mort universelle, toutefois, ne gît point sous ce linceul. Non, la vie est encore partout, mais isolée, cachée, humiliée, faible ou tremblante. Cette vie ce sont les catholiques du jour, en Canada comme ailleurs. Les hommes de foi, pleins de vie et d'ardeur, sont, par diverses circonstances aussi déplorables qu'impénétrables, les seuls qui représentent, on peut dire, la vie isolée sous le linceul de l'erreur. D'autres hommes de foi et de vie, mais étrangers, par leurs affaires, disent-ils, ou par d'autres circonstances, qui ne sont pas toujours légitimes, au mouvement de l'erreur ou du vice qui menacent également la civilisation chrétienne, caractérisent la vie cachée par le linceul de l'erreur. D'autres encore, à vie faible dans la foi et la doctrine, voyant le mal sur le trône de l'univers, appartiennent mais à tort, à la vie humiliée sous le linceul de l'erreur. Ceux-ci sont tellement faibles dans la vie de la foi, l'indifférence ou l'ignorance au sujet de la doctrine ou de la pratique chrétienne sont telles en eux qu'ils ne traient bien douloureusement à tous les yeux chrétiens la vie chancelante et incertaine que recouvre le linceul de l'erreur. Enfin il y a les trembleurs, les peureux de cœur et d'esprit, les âmes ébranlées à la vue du monstre qui approche visiblement pour être en définitive le prince de ce monde, ceux là figurent la vie convulsive ou presque aplysée que le linceul de l'erreur semble envelopper pour jamais. Hélas! que faut-il à toutes ces vies pour revenir à la lumière et jouir du plein air catholique? Rien autre chose que ceci: Sortez dehors, nouveaux Lazares! Montrez-vous! Montrez-vous! qui, à la tête du monde pour autrui et pour appui, vous catholiques isolés, elle doublera votre vie et votre ardeur pour secouer le linceul qui vous mêt si indignement au rang des morts.—Montrez-vous! montrez-vous! catholiques cachés pour on ne sait quelle raison; elle est toute-puissante à soulever le linceul qui vous deshonoré. Montrez-vous! montrez-vous! catholiques humiliés quand vous avez tant raison pour tant porter haut le front et la pensée, puisque votre foi est la pensée et la vie souveraine qui n'a jamais connu l'approbation du linceul de l'erreur. Montrez-vous! montrez-vous! catholiques affaiblis, mais qui savez encore

que les sources de la vie sont dans cette foi qui est la votre, et que vous ne devez pas laisser sous le linceul comme si elle était destinée à la mort. Enfin, montrez-vous! montrez-vous! peu de foi, catholiques épouvantés; une main divine vous saisira, comme elle saisit Pierre, le pêcheur, pour en faire un apôtre. On le voit, tous les catholiques, tous ceux qui tiennent à cette vie unique, à cette lumière, à cette force universelle de la vraie foi, n'importe à quel degré, peuvent donc se montrer. Mais le doivent-ils? Quand le doivent-ils? et comment doivent-ils se montrer? Il faudrait que le degré de la foi chez les catholiques fût descendu à sa dernière expression pour ignorer qu'ils doivent se montrer contre l'erreur et le vice. Un mot suffit pour indiquer ce devoir, le reste est dans le catéchisme, dans l'Evangile, dans toutes les sources de l'Eglise. "Celui, dit, Jésus-Christ, qui m'aura confessé de vant les hommes, je le confesserai devant mon Père." Et ailleurs il ajoute, sans distinction de personnes, mais parlant à tous, au prêtre comme à l'homme du monde: "Celui qui n'est pas pour moi est contre moi." Or, quand Jésus-Christ a parlé, tout est dit. Si ces paroles si claires pouvaient avoir ici un autre sens, l'Eglise, qui est Jésus-Christ continué, nous l'aurait dit ou nous le dirait. Mais, quand les catholiques doivent-ils se montrer? En tout temps; mais surtout aux époques où le mal veut dominer. En tout temps, aux époques ordinaires, les catholiques doivent honorer leur foi, édifier la société, la famille, le prochain, par leur paroles, leurs actes, par toute leur conduite extérieure. Mais aux époques où le mal veut régner, les catholiques de toutes classes voient augmenter pour eux le devoir de se montrer d'avantage, afin que la société chrétienne, la famille, le prochain, assaillis et ébranlés par les scandales de l'époque, soient soutenus et affermis par la parole, par les actes, par toute la conduite extérieure des vrais catholiques. Il faut bien observer ici, pour comprendre nos devoirs de l'époque comme catholiques, que la société chrétienne n'en est plus à son origine sur le calvaire, ni dans Jérusalem, en butte à la malice des Juifs, ni cachée dans les catacombes à cause de la cruauté des gentils, ni enfin sur les chevalets et les roues dressés par les princes, persécuteurs et païens. Non, la société actuelle appartient à l'Eglise, à la foi catholique, comme l'encre appartient à l'ouvrier. Cette œuvre est déléguée, à la vérité, ce n'est pas l'Eglise qui en est la cause, c'est l'homme par sa mauvaise volonté. La société aujourd'hui comme un fils rebelle, menace de se révolter. Cette menace aveugle ou insensée n'altère en rien les droits du père; et c'est aux enfants restés fidèles à leur devoir, à entourer le père de toute sorte de respect et de confiance pour rétablir la société dans ses vraies conditions. Une autre observation importante pour bien comprendre le devoir de se montrer fermement catholiques aux époques difficiles, est que la vérité, et l'Eglise son interprète, n'ont pas besoin de nous comme nous avons besoin d'elles. La vérité est dans Dieu, et elle y retournera quand les hommes ne voudront plus comprendre que leur vraie vie est dans la vérité. De même, l'Eglise est l'œuvre de Dieu pour transmettre à toutes les générations humaines la vie de la vérité. Quand les générations ne voudront plus de cette transmission vitale, elles tomberont dans la barbarie universelle où Dieu les attend pour les juger; et l'Eglise, alors, avec ses saints de tous les temps, échappés au naufrage universel, s'arrêtera, comme l'arche, non sur le mont Ararat, mais sur la montagne éternelle ou règne à jamais son fondateur divin avec ses élus. C'est donc une étrange et fatale aberration que celle qui abuse tant de catholiques ayant l'air de croire qu'ils n'ont rien à faire pour la maintenance de la vérité par eux. "L'Eglise est guidée et soutenue par l'action même de l'Esprit de Dieu, diront-ils peut-être qu'avons nous à y voir. Elle a, sous cette action toute puissante, des armées d'apôtres de docteurs, des capitaines habiles et aguerries; elle a un chef revêtu de la puissance d'En Haut, qui commande en toute autorité à cette hiérarchie formidable aux démons mêmes, qu'on a fait là les catholiques engagés dans le tourbillon des affaires et des plaisirs? Avons-nous la mission et l'instruction nécessaires pour venger la vérité des assauts des impies ou des libertins? Voilà les graves erreurs qui nuisent aujourd'hui partout à la société chrétienne. On abdique ses devoirs de catholiques par ignorance ou par lâcheté, et l'on ne s'en croit pas moins en sûreté de conscience. C'est ce qui faisait dire avec une amère douleur au pape actuel, dans une solennelle occasion: "Hélas ce ne sont pas les impies déclarés que je redoute d'aujourd'hui, ce sont les indifférents et les lâches." Rien de plus vrai; et il n'est pas besoin d'être placé comme Pie IX au pinacle du temple de la société contemporaine pour y voir partout, à côté des hommes de foi et de cœur d'autres, en beaucoup plus grand nombre, qui sont et ne savent être qu'indifférents ou lâches. Qui le devoir de se montrer en tout temps existe, comme le devoir pour tous de se montrer existe aussi. L'Eglise est une société; cette société a un but, des membres et des règles. Le but, c'est de gouverner et de sauver le monde par la vérité. Tous les membres, comme dans toute société, participent, selon les règles établies, aux charges et aux profits de cette société. Chacun y a sa mise et son dévouement, les uns, à la tête de l'administration, s'y consacrent corps et âme. Ils dirigent, ils éclairent, ils dispensent ou distribuent les profits de la société. Les autres, intéressés comme eux au maintien et aux profits de la société la soutiennent de leur influence, de leurs généreux exemples, de leurs sacrifices matériels. Point de sinueux dans cette société; par conséquent, point d'indifférents, point de lâches. C'est-à-dire, point d'âmes frêles dans cette ruée divine. Voilà le mécanisme extérieur de la société catholique. Les livres sacrés, l'autorité sans réplique de son chef divin, et la sienne propre qu'elle tient de son chef adorable, toutes ses traditions

saintes et avouées qui nous sont venues à travers les siècles, tout cela prouve et établit pour l'Eglise ce mécanisme extérieur. Mais qui le met en mouvement? Il se meut, roule, et fonctionne au souffle de l'Esprit divin, qui ne lui fera jamais défaut. Là comme partout, l'homme, le mécanisme, ne peut rien sans Dieu. Le mécanisme arrêterait tout-à-coup, si le souffle cessait d'agir. Mais il n'arrête pas, parcequ'il y a promesse que le souffle ne faillira jamais. Faut-il en conclure que le mécanisme n'est rien dans les dispositions divines qui l'ont créé pour servir d'instrument à la réalisation de la promesse. Non, certes. Dieu et l'homme, comme toujours dans l'ordre du salut, agissent ici de concert. Les deux volontés n'en font qu'une. C'est la condition primordiale du salut temporel et éternel de l'humanité. S'il en est ainsi, où est donc, dans cet ordre de choses, que tout catholique doit connaître comme nous, où est la place assignée aux indifférents et aux lâches? Où sont ceux qui s'y croient autorisés à démentir cet oracle divin? "Celui qui ne recueille pas avec moi dissipe." Et pourquoi demanderait-on, encore, quand les catholiques doivent-ils se montrer?

Communiqué.

(A continuer.)

Colonisation.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

J'ose réclamer une place dans votre feuille pour faire connaître au public le besoin d'une communication directe, en hiver, entre le Lac Saint-Jean et Québec. Nous adressons en ce moment une requête aux différentes branches de la Législature pour obtenir une exploration qui, nous l'espérons, sera plus heureuse que celles déjà faites dans le même but. Je reproduis cette requête littéralement.

"L'humble requête des citoyens de Notre-Dame d'Hébertville dans le comté de Chicoutimy. Expose à Votre Excellence.

"Que vos pétitionnaires sont éloignés de Québec de trente-cinq lieues environ en ligne directe; "Que leur unique communication avec Québec en hiver, est la voie de la Grande Baie, par la Malbaie ou par la Baie Saint-Paul, qui les met à une distance de soixante-cinq lieues environ de cette ville.

"Que ce manque de communication directe avec Québec est un grand obstacle au progrès de la Colonisation du Haut Saguenay.

"Qu'un chemin d'hiver depuis le Lac Saint-Jean jusqu'à Québec, tout en favorisant la colonisation, amènerait une plus prompte exploitation des immenses forêts de pins qui entourent le lac.

"Que des Indigènes et des chasseurs canadiens affirment qu'il serait facile d'éviter les montagnes et de trouver un passage vers le lac de la Belle-Rivière.

"Que Horace Dumais, Ecuyer, Arpentier offre gratis ses services immédiats, pour faire une exploration par ce lac de la Belle-Rivière.

"Que vos pétitionnaires demandent avec instance que cette exploration soit faite sans retard, et suivie d'un vote d'argent suffisant pour ouvrir ce chemin, avec deux postes intermédiaires, pour l'hiver prochain.

"En conséquence de l'encouragement promis à la colonisation par le Discours du Trône, vos pétitionnaires prient Votre Excellence de vouloir bien prendre leur requête en considération.

"Et vos pétitionnaires ne cessent de prier."

Jomets les signatures.

Maintenant, M. le Rédacteur, cette requête nous obtiendra-t-elle ce chemin si désiré par tous les colons du Haut Saguenay? Je n'en sais rien; car, éloignés comme nous sommes des bureaux du gouvernement, et ne pouvant correspondre que très-difficilement, nos efforts sont sans cesse paralysés, et nos travaux, même, en opération, pour peu qu'ils rencontrent d'obstacles, sont des années et des années sans voir leur fin. Dels ce retard trop funeste dans le parachèvement de nos chemins les plus indispensables, dans l'établissement d'un bureau de poste et dans la nomination des conseillers municipaux et des commissaires d'école.

N'ai-je pas raison de craindre la même lenteur dans l'exécution des améliorations que nous demandons aujourd'hui. Cependant une pensée m'encourage, et j'ose l'avancer: c'est que si Messieurs les députés de Québec et ceux des comtés de l'Islet et de Kamouraska embrassent notre cause qui leur est connue avec nous, et unissent leurs efforts à ceux de notre infatigable député de Chicoutimy, nous aurons certainement l'hiver prochain une communication directe avec Québec. N'oublions pas aussi que la presse peut nous donner une grande chance de succès si elle jette un coup d'œil sur l'avenir prospère du Saguenay destiné à devenir un des greniers du Bas-Canada.

J'avancerai encore que, si le Saguenay était connu tel qu'il est, on se hâterait de le sillonner de chemins, pour y conduire le colon pour ainsi dire par la main. Et une communication avec Québec serait la première grande artère qu'on y jetterait pour obtenir ce but. C'est ce que le gouvernement va faire immédiatement nous n'en doutons nullement. Que de lacs et de rivières, parcourant du Lac Saint-Jean à Québec, des contrées de terres excellentes pour l'agriculture, ne demandent qu'une ouverture pour se border de florissantes colonies.

Il est inutile d'insister sur la question, tant de fois rebattue dans les journaux, que sans chemins les terres ne se défrichent que très-lentement; inutile de dire que bon nombre de colons de la côte sud du fleuve attendent après la continuation du chemin du lac Saint-Jean jusqu'au poste de Métabetchouane pour venir y prendre possession de leurs lots; inutile d'ajouter que, si ce chemin avait été fait depuis une couple d'années jusqu'à la pointe bleue sur le côté sud-ouest du

lac Saint-Jean, au lieu de vingt cinq familles qui vivent heureuses maintenant, on y compterait sans exagérer deux à trois cents familles, et peut-être plus.

Outre l'avantage qui résultera, pour la colonisation, de ce chemin du lac Saint-Jean à Québec, le commerce de bois y prendra une nouvelle extension, étant favorisé par la compétition; car les commerçants de Québec et des autres villes se dirigeront directement vers les riches pinères du lac Saint-Jean et auront à leur disposition les glissières pour le transport de leur bois au port de Chicoutimy.

Je n'ai aucun doute que M. le député de Chicoutimy présentera notre demande à la Législature et la soutiendra de toutes ses forces et qu'avec l'appui des autres députés qui s'intéressent à l'avancement du Saguenay, il nous obtiendra ce chemin dans le temps désiré.

Je suis Monsieur le Rédacteur,

Votre bien sincère ami et serviteur,

JOSEPH HUDON, Prêtre.

N. B. Dans l'intérêt de la colonie du lac Saint-Jean le *Journal de Québec* et le *Canadien* sont priés de dire un mot de la demande de nos colons du Saguenay.

Notre-Dame d'Hébertville, 3 Mai, 1858.

Institut Canadien.

Nous nous associons de cœur au désir et aux suggestions exprimées dans l'excellent passage suivant de la *Minerve*. En fait d'institutions le problème est moins de fonder beaucoup, que de fonder bien. Il ne doit pas exister de concurrence et d'opposition dans les œuvres du bien; l'émulation même ne doit enfanter que la communauté des efforts.

"Toute la société catholique a vu avec joie la formation d'un Institut Canadien-Français, et dans sa sollicitude pour ce noble établissement, elle cherche des garanties de succès et de permanence. On a raison d'y réfléchir mûrement, car on a l'expérience pour prouver que ces garanties ne se trouvent pas toujours dans les bonnes intentions du moment et dans les bons commencements. L'ancien Institut avait tout cela pour lui dès son origine, — bonne intention, concours zélé de citoyens honorables, &c., et cependant il est tombé.... tombé bien bas!

"Si on cherche une garantie de durée, pourquoi ne songerait-on pas à une réunion entre l'Institut Canadien-Français et le Cabinet de Lecture Paroissial? Nous connaissons un grand nombre de bons citoyens qui désireraient cette union. Comme les hommes meurent et changent, et que les institutions demeurent, pourquoi ne trouverait-on pas la garantie que l'on cherche, dans la surveillance accordée à des personnages qui représentent des autorités qui demeurent et ne changent pas?"

Nous sommes forcés de remettre la publication du remarquable travail de M. Desbarats sur l'esclavage et la suite de notre article sur l'usure.

Instituteurs.

Nous reproduisons du *Journal de Québec*:

Nous croyons rendre service aux commissaires d'écoles qui seront en besoin de maîtres, à la fin de la présente année scolaire, en les informant qu'ils pourront s'en procurer plusieurs à l'Ecole Normale-Laval, parmi les élèves qui sont à la veille de terminer leurs cours.

Un Grand navire.

Nous lisons dans plusieurs journaux.

"On parle déjà en Angleterre d'un bâtiment plus grand que le *Leviathan*. Ce nouveau navire monstre transporterait 7000 tonnes de plus que le *Leviathan*. Il marcherait plus vite et prendrait moins d'eau. Un ingénieur de Liverpool, nommé Clare, propose de construire un vaisseau de mille pieds de long, de 70 pieds de largeur et n'ayant pas plus de 30 pieds du pont à la quille, ayant le dessous parfaitement plat et ses cotés parfaitement carrés. Il jaugeait 30,000 tonneaux."

Par exemple, si les vaisseaux plats viennent un jour à la mode — (ce dont nous n'avons jamais douté), — ce jour là le *National* sera coulé plus bas....

Sommaires des procès parlementaires.

Toronto, 12 mai.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Le colonel Prince a introduit un bill pour dispenser les membres du Parlement de l'obligation de fournir des qualifications foncières pour être éligibles.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Le bill amendant l'acte de judicature du Bas-Canada a été lu une seconde fois et remis à un comité auquel on a aussi remis les résolutions proposant l'établissement d'un nouveau district pour le comté de Chicoutimy.

Le bill d'usure a été l'objet d'une séance du comité général. — M. Rose a déclaré que le gouvernement était d'opinion de limiter l'intérêt à 7 pour cent pour les banques et à rendre le prêt hypothécaire tout-à-fait libre.

Sur proposition de M. Cartier il a été résolu unanimement: Que, considérant les délits prouvés contre John O'Farrel, délits qui sont mentionnés dans la proposition, le dit John O'Farrel soit expulsé de la Chambre.

M. Cartier donna de plus avis à la Chambre que le gouvernement est déterminé à s'opposer à l'émission d'un writ pour une nouvelle élection à Lotbinière jusqu'à ce qu'un acte ait été passé par la législature pour enlever la franchise électorale à la paroisse de Saint-Sylvestre.

Nouvelles Diverses.

ADMISSION AUX PROFESSIONS. — Nous apprenons, avec bonheur, que nos jeunes amis de l'Université Laval, MM. P. Beaudoin, O. P. Pelletier et G. Fleury ont été admis à la pratique de la médecine à la suite d'un brillant examen, subi devant le Bureau des examinateurs du Collège des Médecins du Bas-Canada.

Le *Canadien* nous apprend que MM. J. C. Des Meules et L. T. Duberger ont été admis à la pratique de l'arpentage.

Nous souhaitons à nos jeunes compatriotes tous les succès possibles et l'exercice d'une influence heureuse sur la société dont ils sont les serviteurs.

ELECTIONS DE PARIS. — Les nouvelles élections de Paris, ayant pour but de remplacer au Corps Législatif les trois députés démissionnaires de l'opposition, viennent de donner une nouvelle victoire au gouvernement de l'empereur. Deux candidats du gouvernement ont eu la majorité: la ou deux députés de l'opposition avaient été élus avant; le seul candidat de l'opposition élu est M. Jules Favre.

Dans la 3e circonscription M. le général Perrot candidat du gouvernement a obtenu 10,111 votes contre 4,410 données à M. Liouville de l'opposition.

Dans la 5e circonscription M. Favre de l'opposition a obtenu 11,303 et M. Perret candidat du gouvernement 10,166.

Dans la 6e. circonscription M. Eck candidat du gouvernement a obtenu la majorité; mais quelques voix s'étant perdues sur d'autres candidatures, il n'a pas eu la majorité absolue et il faut recourir à un nouveau tour de scrutin.

— Les maronniers récemment placés sur les promenoirs de la Bourse sont, en ce moment, l'objet d'un traitement analogue à celui qu'on a appliqué, avec un succès complet aux arbres de même essence transplantés du bois de Boulogne dans les Champs-Élysées.

Ce traitement consiste à entourer le tronc d'un lit de mousse qu'on assujettit au moyen d'une toile fortement serrée. Le tout est surmonté, à la hauteur des premières branches, d'un godet circulaire en zinc, dans lequel on introduit tous les jours abondamment de l'eau, de manière à maintenir le tronc de l'arbre dans un état d'humidité constant. On pare ainsi aux accidents auxquels sont exposés les arbres nouvellement transplantés, et dont l'écorce, sans ces précautions, ne tarderait pas à se fendre sous l'influence de la chaleur et à amener le dépérissement des sujets. Les maronniers ont en outre décoré la place du Châtelet pour recevoir les mêmes soins. — (*Journaux de Paris.*)

NOUVELLES DE L'UTAH. — On verra par les quelques lignes suivantes, empruntées au *Courrier des États-Unis*, comment tout va en guerre chez les *républicains* qui trouvaient qu'on aurait dû prendre Sébastopol en deux mois au plus.

"On a reçu à Saint-Louis des avis de l'expédition d'Utah, en date du 20 mars. Rien d'important n'était survenu au camp Scott; seulement les provisions commençaient à diminuer et l'on attendait des renforts avec une impatience de plus en plus vive."

INCENDIE DE CHRISTIANA. — La *Gazette nationale*, de Berlin, publie les détails suivants sur l'incendie terrible qui a détruit une partie de Christiania, en Norvège:

"Le grand incendie qui a dévoré, dans la nuit du 13 au 14, quarante et quelques maisons dans le centre de la ville, est le plus terrible dont la ville ait souvenir depuis 1785. Cet incendie a commencé à une heure et demie du matin, et ce ne fut qu'après deux heures du soir qu'on parvint à se rendre maître du feu, après des efforts incroyables. On évalue le dommage de 750,000 à 1 million de *thalers* (environ 5 millions de francs); plus de 1,500 personnes sont sans abri. Le magistrat a ouvert une souscription pour les victimes de l'incendie, et pour la veuve et les orphelins d'un membre d'une compagnie des arts et métiers qui a péri dans l'incendie. D'autres personnes ont été blessées, et on ne sait ce qu'est devenu M. Hartz, du corps des Cadets, qu'on a vu déployer beaucoup d'activité pour combattre le feu."

UNE TROUVAILLE. — L'autre jour, en exécutant quelques travaux dans les combles situés au dessous de la rotonde du Capitole, à Washington, les ouvriers ont découvert, enfoncés sous des amas de cendre et de charbon, plusieurs caisses remplies de livres et d'anciens documents officiels. M. Orr, président de la chambre, a ordonné que les volumes fussent soigneusement mis en lieu de sûreté. Malheureusement, la trouvaille a été faite un peu tard, car la plupart des ouvrages sont à moitié dévorés par les générations de rats qui se sont succédés dans le palais législatif. Néanmoins on a pu sauver du naufrage 300 exemplaires des œuvres de John Adams, plusieurs milliers de volumes imprimés aux frais du Congrès, une collection d'ouvrages français précieux, et enfin le protocole manuscrit des débats du Congrès pendant l'espace de quarante-huit ans.

M. LE RÉDACTEUR.

Un ami m'ayant ces jours derniers passé un numéro du *National* il me prit fantaisie de le parcourir, je tombai sur un article intitulé, le *Rév. M. O'Grady, Curé de St. Sylvestre*. Tiens, me dis-je, voilà encore un Curé au ban du *National*. Voyons de quoi s'agit-il? — Il faut qu'il soit bien coupable, ce Curé, car le *National* est l'ami des Curés, c'est connu. — Je n'avais lu que quelques lignes et déjà j'étais au fait de la chose. Il s'agissait de rien moins que de prouver une fois de plus que les prêtres ne doivent pas intervenir dans les questions relatives à la politique. Oh! pour le coup, pensai-je, la chose va être bien prouvée, car l'article est long, on va donc se débarrasser de ces prêtres dans les élections! J'arrivai donc au bout de l'article et je trouve que toute l'argumentation du *National* se résume en ceci: voilà un Curé sauvé aux États-Unis pour cause d'élection, donc les prêtres ne doivent pas se mêler d'élections. J'aurais voulu trouver d'autres arguments, mais point.

J'ai conservé, par curiosité, les liasses du *National* de 1856. C'est là qu'est l'Arsenal, j'y recourus et je trouve: "L'intervention des prêtres dans les élections, surtout du haut de la chaire, est un mal moral, le prêtre ne doit pas intervenir dans ce qui concerne les intérêts matériels et politiques des peuples." Donc, le prêtre ne doit pas se mêler de Colonisation, d'Agriculture, donc il ne doit pas signer de requêtes contre l'usure, donc, Monsieur le Public, quand vous voudrez envoyer à la Législature des requêtes, concernant les intérêts matériels et politiques du peuple, vous ne tiendrez plus à voir en tête de vos requêtes le nom de votre Curé; le prêtre ne doit pas intervenir dans ces choses, le *National* l'a dit et vous pouvez vous le considérer comme dit: la preuve c'est qu'un Curé pour s'être mêlé d'élection, est allé faire un tour dans les États-Unis. Mais, direz-vous, du *particulier on ne conclut pas au général*: c'était de même autrui sans doute, mais ne songez-vous pas que l'on a fait des vieux principes d'Aristote, ce que l'on fait des vieilles cuillères, on les a refondus dans le moule démocratique? ou par cet nouvelle fonte, on conclut à *particulier au générale*, donc, si un Curé a failli en fait d'élection, tous les autres feront de même. Donc les *moutins à vent* ne sont pas des *lanternes*: — à moins que le meunier ne soit démocrate!..... Mais prenons les choses plus au sérieux. Quel but, MM. du *National*, avez-vous à traîner ainsi devant le public un homme que sa position, comme vous le dites, recommande au respect de tous? Supposons que le Curé de St. Sylvestre, comme vous le dites, se soit compromis dans l'élection de Lotbinière, est-ce une raison d'en donner avis public, est-ce ainsi que vous prétendez prouver votre respect et votre estime pour le Clergé. Vous avez beau assaisonner vos remarques d'une feinte douleur, on n'en voit pas moins ou vous visiez. Vous voulez à tout prix soutenir votre thèse que le prêtre ne doit nullement intervenir dans les choses politiques, c'est pour cela sans doute qu'au lieu de vous servir du manteau de Constantin, ou de garder au moins le silence, vous publiez à son de trompe quelques péchés électoraux, vrais ou supposés. Si le *National* croit gagner ainsi sa cause, et se débarrasser de l'influence du Clergé dans les élections, il se trompe grossièrement.

Le fait d'un membre d'un corps ne porte pas condamnation sur tout le corps, et l'abus isolé d'un principe ne détruit pas le principe lui-même. Le *National* renvoie ses lecteurs à la discussion qu'il eût en 1856 avec un correspondant du *Journal de Québec* sur ce sujet, or que disait alors ce correspondant? Si j'ai bonne mémoire, le correspondant disait qu'il était plus expédient que le prêtre donnât de bons et sages conseils dans la chaire, que de descendre dans l'arène politique et de monter sur les hustings comme le voulait le *National*. Vous disiez alors mot à mot: — nous ne contestons pas au prêtre le droit de se mêler des intérêts politiques et en dehors de l'église, d'agir en citoyen; — et aujourd'hui qu'un prêtre semble avoir fait ce que vous lui concédiez, vous le vilipendez et tout le corps auquel il appartient. Vous craigniez alors que le prêtre en parlant du haut de la chaire n'exposât sa robe à être déchirée en lambeaux! Eh bien, en voilà un qui n'a pas parlé de politique du haut de la chaire, et néanmoins on trouve les lambeaux de sa robe entre vos mains, votre article du 4 présent écrit en tenir plusieurs morceaux. Mais c'est avec douleur dites vous que vous mentionnez ce fait, vous ne voudriez pas attirer le mépris sur tout le corps du clergé, c'est ainsi que parlent les langues calomnieuses et médisantes, avant de lancer leur flèche empoisonnée.

Je ne pense pas que vous ayez assez d'influence dans le public pour nuire notablement au Clergé par votre article en question, mais le public bien pensant n'en saura pas moins apprécier l'esprit de cet article, il vous appliquera la sentence: *La volonté est répulée pour le fait*. Vous ne niez pas au prêtre dites-vous le droit de citoyen, mais vous déplorez les conséquences de ce droit exercé dans toute sa plénitude et sans restriction: si le monsieur incriminé par vous n'a exercé son droit de citoyen que dans toute sa plénitude, vous n'avez rien à dire et vos lamentations sont pour le moins inutiles. Mais si vous avez la fibre si délicate que vous ne puissiez en causer les vibrations au dehors, vous commencerez par pleurer sur vous mêmes et sur tous les autres corps de la société, car il n'est guère de citoyens qui n'exercent leurs droits dans toute leur plénitude, sinon plus. Il me semblerait que ce droit de citoyen exercé dans toute sa plénitude et sans restriction, vous a été fatal, car vous tenez à en restreindre les limites; pour le coup vous prêchez pour votre paroisse, *allons donc* comme vous dites!!!

Toutefois, M. le rédacteur, j'entrevois quelque changement dans les idées de nos amis du *National*, ils commencent par citer l'Abbé Martinet, ou pour citer un auteur il faut lire ses écrits: (1) si donc ils lisent les ouvrages de ce grand écrivain, ils tomberont quelque bon jour sur un de ses ouvrages intitulé *Idees d'un Catholique*, et alors ils se convertiront au principe religieux dans la politique, et avant longtemps nous serons d'accord dans les conclusions. Continuez MM. à lire Martinet, et les mandements des Archevêques, ce faisant vous tomberez, quelque bon jour encore, sur les mandements des Evêques de Piémont et de la Belgique, et l'appetit venant je ne serais pas surpris que vous ne jetassiez un coup d'œil sur les mandements et pastorales de vos Evêques, et votre instruction sera parfaite. Amen. — Mais le *National* dans l'article sous considération semble dire son *mea culpa* d'avoir concédé au prêtre le droit de citoyen, il craint que le prêtre ne succombe à la tentation et n'aille trop loin: — cachez vos cartes, MM., vous montrez votre jeu, vous craignez la politique personnelle dans le prêtre et pourquoi?... parce que les principes politiques sont dans la personne et non la personne dans les principes. Ayez des principes qui aillent au prêtre, et vous verrez que sa politique ne sera pas personnelle comme vous l'entendez.

Vous ne voulez pas que le prêtre se serve de son influence du haut de la chaire, pour guider le peuple dans le choix de ses mandataires, vous lui concédez de le faire hors de l'église: en voilà un qui a cru devoir user de votre permission qui n'a agi que comme citoyen et vous voulez qu'il ait tenu son caractère de prêtre! Dans l'article en question, il est fait allusion à la question des écoles séparées, il paraîtrait que le *National* et Cie ont soutenu aussi de ce côté là. Il n'est pas à ma connaissance que cette question ait joué un grand rôle dans le Bas-Canada dans les dernières élections, mais puisqu'il y a des plaintes il faut croire qu'il y a eu aussi des malades. Donc on se plaint de ce qu'il aurait été dit au peuple: *Vous prendrez Pierre plutôt que Paul*, on s'en plaint amèrement, et d'autant plus que Paul avait sur cette question les mêmes principes que Pierre.

Pour le coup c'est de la *politique personnelle* celle là! je n'y vois d'excuse que dans la *supposition* que le dit Paul avait, sur d'autres questions, des principes qui n'étaient pas du goût du *Conseiller*; les intéressés pourraient nous renseigner la dessus. Je termine en protestant en mon nom et au nom de tout le Clergé contre l'accusation qui va à dire, que plusieurs prêtres veulent à l'exécution des hommes du parti respectables. Nous ne maudissons personne et nous bénissons tous, nos ennemis comme nos amis, *maledicimus et benedicimus*.

UN DU CLERGÉ.

(1) NOTE DU RÉDACTEUR DU "COURRIER." Ici notre correspondant tombe dans une erreur, bien pardonnable sans doute: — le *National* nomme l'abbé Martinet et Monseigneur Sibour; mais il ne les cite pas, encore moins les lit-il: il en parle à peu près comme son compère le *Pays* parlait de Donoso Cortés.

Sherbrooke, 10 Mai, 1858.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Connaissant vos sentiments patriotiques, je ne doute pas que vous ne vouliez bien donner insertion à ce qui suit dans les colonnes de votre journal.

Dimanche dernier, à l'issue des vêpres, eut lieu à Sherbrooke une assemblée des Canadiens-Français dans le but d'organiser une Société St. Jean-Baptiste. Le zélé missionnaire de la place, Mr. Dufresne, qui avait bien voulu honorer l'assemblée de sa présence, fut nommé président et M. B. de la Bruère Jr., fut prié d'agir comme secrétaire. Après que le but de l'assemblée fut expliqué, on procéda à la nomination des officiers et les Messieurs dont les noms suivent furent unanimement élus.

MM. G. Caron, — Président.
J. B. Millette, — Vice-président.
C. Champigny, — Trésorier.
Eug. Lefebvre, — Sec. Archiviste.
B. de la Bruère Jr., — commissaire-ordonnateur.
U. Blondin, — Percepteurs.
G. Bonnevillie, —
Messire Dufresne est le Chapelain de l'Association.

C'est la première année que cette fête aura été célébrée ici. Les canadiens de cette ville, par l'unanimité des sentiments dont ils ont fait preuve à l'assemblée, ont démontré qu'ils comprennent toute l'importance qu'il y a pour eux de chérir la fête nationale. — Se trouvant au milieu d'une population différant par la religion et par le langage, et supérieure en nombre, il leur importe plus qu'à tout autre de cimenter par tous les moyens possibles l'union qui doit régner entre les membres d'une même famille, car un peuple n'est fort qu'en tant qu'il est uni, et ce sont par des associations de ce genre que nous conserverons, en nous le sentiment national: le jour où nous le perdrons, nous serons un peuple mort.

Tout-à-vous,
B. de LA BRUÈRE JR.

Comté d'Oxford.

M. McDougall a été élu dans la division nord d'Oxford contre M. Morrison par une majorité de 200 voix. — M. McDougall appartient au parti de M. George Brown.

ANNONCES NOUVELLES.

Aux Fermiers. — J. Fremain et Cie.
Bols à lait, etc.
Premières Nouvelles importantes de l'Inde. — J. Hewitt et Cie.
Importations du printemps de Chapeaux. — O'Flaherty & Holt.
Nouvelles Marchandises. — J. Hewitt & Cie.
Chapeaux de Toscane, do.
Robes de Soie, do.
Ombrelles, do.
Chemises, Cols, etc. do.

Décès.

A Ste. Anne la Pénitence, le 6 du courant, Dame Marie-Zoe Potvin, épouse de M. J. Charles Quellet, âgée de 55 ans, après une maladie de quelques jours. Modèle des mères chrétiennes, elle a passé en faisant le bien. *Transit benedictum*. Ses derniers moments ont été aussi sereins, aussi calmes que sa vie entière. Pour prix de sa piété, de sa foi vive, il lui a été donné de prévoir sa dernière heure et d'avoir des idées basses comme un avant goût de la heureuse beatitude qu'elle hâta depuis si longtemps de ses vœux. Toujours son souvenir sera grave dans le cœur de sa famille désolée, dans la mémoire de ceux qui ont été témoins de ces vertus, l'objet de ses bonnes œuvres. Ses funérailles ont eu lieu lundi, de nombreux amis y assistaient, venant verser une larme d'adieu sur sa tombe et lui payer un dernier tribut d'estime.

A Nicolet, le 4 Mai, Pantaléon M. Brassard, écrivain, âgé de 51 ans, par suite d'une crise de rhumatisme. Cette mort presque instantanée a plongé dans la douleur une famille chérie, qui, après avoir vu son chef aux portes du tombeau quelques temps auparavant, se réjouissait déjà de son heureux retour à la santé, et se livrait à la plus douce espérance. En effet ses qualités faisaient le bonheur et la joie de cette famille, et ceux qui l'ont connu particulièrement peuvent dire quel était le charme de sa société intime, et quelle aimable gaîté lui attirait tous les cœurs. Sa perte sera longtemps et profondément sentie dans cette paroisse, où ses talents professionnels étaient justement appréciés, et où de nombreux amis lui gardent un fidèle et pieux souvenir. Ses dépouilles mortelles ont été déposées dans l'église de Nicolet, après un service solennel. Les funérailles ont réuni un grand concours de personnes de Nicolet et des paroisses environnantes. — Nous nous joignons à l'ami qui nous écrit les lignes ci-dessus, pour déplorer avec lui la mort du Docteur Brassard que nous avons bien connu, et pour rendre hommage aux qualités du cœur et de l'intelligence de celui que nous regrettons ensemble.

Le 13 du courant, à l'âge de 89 ans, Dame Rosalie Ouhard dit Laperrière.

Son service aura lieu demain à 8 heures, au Faubourg Saint-Jean.

Le convoi partira de sa demeure rue d'Aiguillon, à 7 1/2 heures.

Ses parents et amis sont priés d'y assister.

PRIX DES MARCHÉS DE QUÉBEC.

	14 Mai, 1858.
Patates	s. d. s. d.
Beurre en tinette	0 10 a 0 11
Do frais	1 2 a 1 3
Jambons	0 9 a 0 10
Lard entier	0 5 a 0 6
Do salé	0 7 a 0 8
Bœuf	0 4 a 0 6
Mouton par lb	0 4 1/2 a 0 5
Do par quartier	2 6 a 2 7
Veau par quartier	2 6 a 2 7
Volailles par couple	3 6 a 4 6
Ombres	9 0 a 12 0
Oies	5 0 a 5 6
Œufs par douzaine	0 6 a 0 7 1/2
Lievres par couple	0 0 a 0 0
Pendrix	0 0 a 0 0
Canards	2 6 a 3 0
Lard séché par lbs	0 7 1/2 a 0 10
Sucre d'érable par lbs	0 4 a 0 4 1/2
Saindoux par livre	0 7 1/2 a 0 0
Foin par 100 bottes	40 0 a 0 0
Paille par 100 bottes	0 0 a 0 0
Avoine par minot	1 11 a 2 0
Blé	7 0 a 7 6
Pois	4 2 a 5 0
Orge	2 6 a 0 0
Sarazin	3 6 a 2 9
Blé d'Inde par minot	4 0 a 4 3
Farine extra supérieure par quart	25 6 a 26 0
Do supérieure par quart	23 0 a 23 6
Do fine par quart	20 0 a 21 3
Do blé d'Inde	9 6 a 10 0
Porcasse	42 6 a 0 0
Lard Messo	43 6 a 100 0
Prime Messo	120 a 130 0
Prime	90 a 110 0
BOIS. — Érablé, 3 pieds par corde	17 0 a 17 6
Do	14 0 a 15 0
Do	15 6 a 16 0
Do	12 0 a 12 6
Do	10 0 a 11 0

Port de Québec.

ARRIVAGES.

— 11 mai. —

NAVIGES. — Helen, charbon, pilote Charles Chouinard. — Ocean Wave, sel, pilote Amable Lavoie. — Mic Mac, cargaison générale, pilote Maurice Delisle. — Eliza, lest, pilote Ruben Côté. — Agamemnon, lest, pilote Joseph Lapointe. — Lofus, fer, pilote M. Asselin. — Albion, cargaison générale, pilote Pierre Laprise. — Princess Royal, lest, pilote M. Gagnard. — Birmingham, lest, pilote François Gourdeau. — Oriental, lest, pilote Yves Sylvestre. — Harmony, lest, pilote George Audet. — Consul, fer, pilote H. Raymond.

ARRIVAGES AU HAVRE DU PALAIS.

— 12 mai. —

Golette commandée par Guillaume Lamontagne, St. Nicholas, 15 cordes bois.
Golette commandée par T. Legendre, Ste. Croix, 22 cordes bois.

Golette commandée par J. Plamondon, St. Roch, 15 cordes bois.
Golette commandée par F. L'Heureux, Batiscan, 36 cordes bois.
Golette commandée par T. Chouinard, Kamouraska, foin, avoine et patates.
Golette commandée par T. Martel, Trois-Rivières, 4,000 bottes foin, avoine et bois.
Golette commandée par M. Marticotte, Batiscan, 30 cordes bois.
Golette commandée par A. Thibault, Lotbinière, 2000 bottes foin, 2000 paquets d'écorce, 10 cordes bois, 1200 minots avoine, 8000 bardeaux et 1 quart d'œuf.
Golette commandée par Jean Wolfe, St. Jean des Chaudières, 50 cordes bois.
Golette commandée par L. Hardy, Cap-Santé, 25 cordes bois.
Golette commandée par J. Fiset, do. 24 do.
Golette commandée par J. B. Laroche, St. Jean des Chaudières, 40 cordes bois.
Golette commandée par L. Guay, Malbaie, 25 do.
Golette commandée par T. Fournier, St. Simon, 6 cordes bois, 200 minots orge, 3 minots beurre et 2 quarts d'œuf.

PREMIÈRES NOUVELLES IMPORTANTES DE L'INDE.
reçues par le télégraphe, ont produit un grand étonnement parmi le peuple Anglais, et ont presque paralysé l'esprit public, ce qui, en grande partie, a causé la récente PANIQUE, dont les effets ont été si graves sur les affaires commerciales, parmi lesquelles on compte la maison de MM. JONES, WHITMORE & CIE., DE LONDRES.
Les Courtiers de cette Banque ont décidé d'envoyer tout le Fonds en Canada pour être vendus au prix courant, AU-DESSUS DU COURS ACTUEL, et ainsi que la vente de ces Fonds en Canada aura été une belle occasion pour les habitants de Québec de se procurer des MARCHANDISES A MOITIÉ PRIX. L'assortiment est très-considérable et contient les articles suivants:
HABILLEMENTS POUR HOMMES, faits avec les meilleurs matériaux et du meilleur travail: JACQUETS depuis 38, jusqu'à 70s; VESTES depuis 38, jusqu'à 40s; TROUSERS depuis 38, jusqu'à 25s; GILETS depuis 38, jusqu'à 25s; etc.
— AUSSI —
Une variété immense de Tweeds et Etoffes pour Vestes, Chemises, etc., qualité supérieure de l'Ouest de l'Angleterre. DRAP NOIR depuis 4s, jusqu'à 25s; la verge; TWEEDS ÉCOSSAIS depuis 1s, jusqu'à 6s, 3/4 la verge; CASIMIRS de l'Ouest de l'Angleterre depuis 3s, jusqu'à 10s, 9d.
L'assortiment sera cédé pour la vente au MAGASIN de
MM. JONES, WHITMORE & CIE., DE LONDRES.
N° 53, RUE SAINT-JEAN, près de la porte, et porte voisine de MM. HEWITT & CIE., Samedy, le 15 mai, 1858.
Québec, 14 mai, 1858.

IMPORTATIONS DU PRINTEMPS DE CHAPEAUX.
O'FLAHERTY ET HOLT,
N° 12, RUE BUADE.
Vis-à-Vis la Chapelle Saint-Joseph, Haute-Ville.
LES SOUS-SIGNÉS ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent de recevoir les CHAPEAUX NOUVEAUX DU PRINTEMPS, comprenant toutes descriptions et qualités, parmi lesquels sont les suivants: CHAPEAUX TRÈS EN VELOUR de l'une des meilleures manufactures d'Angleterre; CHAPEAUX FRANÇAIS de Saint et de Fourre brevette. AUSSI — CHAPEAUX AMÉRICAINS de qualité supérieure. CHAPEAUX DE CASIMIR NOIR à ventiler très-légers. Un assortiment complet de chapeaux de FEUTRES Français, Anglais et Américains, de toutes les couleurs.
Articles en Contrebande, Chapeaux de Panama et de l'Inde, pour voyage et Bâtes à Chapeaux en cuir.
Québec, 14 mai 1858.

AUX FERMIERS.
A vendre par les Soussignés:
16,000 TUILLES pour le Drainage, Quelques tonneaux d'OS MOULUS.
JAMES TREMAIN et Cie.,
Québec, 14 mai 1858. 31 Rue St. Paul.
UNE QUANTITÉ de POTERIE d'AYAMASKA, consistant en Bols pour lait, Jarres pour le Beurre, Pots de Grès, pour les confitures, etc.
J. TREMAIN et Cie.,
Québec, 14 mai 1858. 31 Rue St. Paul.

MALLE POUR L'ANGLETERRE.
UNE MALLE pour l'ANGLETERRE, via Boston, sera close à ce bureau, LUNDI prochain, le 17 du courant, à SIX heures A. M.
BUREAU DE LA POSTE,
Québec, 12 mai, 1858.

EMPRUNT.
UNE personne pouvant donner les meilleures sûretés sur des propriétés foncières, désirent trouver à emprunter £500 à £1000. S'adresser à
GOSSELIN & LARUE,
Agents Généraux.
Québec, 12 mai 1858.

A LOUER
Possession au Premier Mai Prochain.
TOUTE ou partie d'une bâtisse de la Caisse d'Économie Notre-Dame, consistant en deux magasins, rez-de-chaussée, voûtes à charbon, glacière, caves à vin, deme

MOULINS-RENAUD.

Le soussigné ayant reçu à ses MOULINS une grande quantité de BLE, venant directement de l'Ouest, aura constamment en mains :

FLEUR en quarts, de toutes les qualités,
FARINE ENTIERE, en poches,
do
GRUE, SON, etc.

—AUSI—
Avoine moule et Grains de toute espèce.
Le tout à vendre à des *prix très-réduits* pour argent comptant.
Les MOULINS-RENAUD ayant subi des réparations considérables, sont maintenant sur un pied d'égalité avec les meilleurs moulins du Canada.

Québec, 12 mai, 1858.

J. B. RENAUD.

BUREAU DU SHERIF.

KAMOURASKA, 5 mai 1858.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues (franches de port) à mon Bureau, jusqu'au CINQUIÈME jour de JUIN prochain, pour fourniture de soixante cordes (mesure française) de bois de chauffage (bouleau ou érable) pour le besoin de la Prison et du Palais de Justice de ce District.

Le bois devra avoir trois pieds de longueur, et être livré cordé dans la cour du Palais de Justice. Les soumissions pour scier et débiter le tout en bois de poêle, devront être faites dans le même espace de temps.

Ode. MARTINEAU.

12 mai.—4115.

Société de Construction Permanente de Québec.

LES ACTIONNAIRES de cette Société sont respectueusement priés de FAIRE leurs VERSEMENTS MENSUELS pour le mois de MAI, le 17 du courant, étant le troisième LUNDI du mois, au bureau de la société dans la nouvelle bâtisse de la Banque d'Épargne de Notre-Dame, rue Saint-Jean, Haute-Ville.

La 25e Classe sera ouverte ce jour là, et les membres pourront être admis sans avoir à payer les arriérés.

Par ordre, F. VÉZINA,

Secrétaire-Trésorier.

Québec, 10 mai, 1858.

AVIS.

LES soussignés donnent avis qu'ils ne seront aucunement responsables des dettes contractées par le steamer "PRINCE ROYAL" sans un ordre spécial de leur part ou de l'ingénieur, M. DAVID HAD.

H. J. NOAD & Cie.

Québec, 10 mai, 1858.

PLUMES ANTI-CORROSIVES.

Ces Plumes sont incontestablement supérieures aux plumes en or ou en acier, elles sont plus sèches que ces dernières et bien préférables.

UNE PLUME de cette composition durera dix fois plus longtemps qu'une plume d'acier, elle n'écabosse ni ne déchire le papier le plus mince, elle glisse aussi facilement sur une surface rude que sur une polie, en même temps qu'elle n'altère en rien la couleur de l'encre rouge et noire; le sédiment de l'encre ne s'attache point à cette espèce de plumes, comme cela arrive aux plumes d'acier.

PRIX : \$2 LA GROSSE.

AVIS.—Chaque plume porte l'étampe de "M. Jacobs Amalgam." Chaque boîte a un *jac amillé* avec la signature du manufacturier.

En vente chez

J. & O. CRÉMAZIE,

12, rue la Fabrique,

3e Québec.

Québec, 10 mai, 1858.

LES OUI ou TROIS MESSIEURS trouveront une pension dans une maison privée, en s'adressant au No. 24, rue Ste. Famille, (Cote de Léry).

6f

Société de Construction Permanente de Québec.

LA SECONDE ASSEMBLÉE ANNUELLE des ACTIONNAIRES aura lieu au Bureau de la Société, dans la nouvelle bâtisse de la Banque d'Épargne de Notre-Dame, rue Saint-Jean, Haute-Ville, le 17 courant, à 8 heures P. M.

LELECTION des DIRECTEURS pour l'année prochaine, aura lieu au bureau de la Société, SAMEDI, le 15, et LUNDI, le 17 courant, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 3 heures P. M. On peut se procurer des Scrutins et des Listes d'Actionnaires en aucun temps.

F. VÉZINA,

Sec-Trés.

Québec, 10 mai, 1858.

AVIS.

LES soussignés ne recevront aucune somme à leur bureau, à moins qu'elles ne soient rendues en PIASTRES ET CENTS.

H. J. NOAD & Cie.

Québec, 10 mai, 1858.

MUSIQUE NOUVELLE!

NOUVELLEMENT reçu et à vendre par

J. T. BROUSSEAU,

7, Rue Beaud.

Québec, 3 mai, 1858.

BOUTEILLE DE GINGEMBRE.

Le soussigné vient de recevoir et offre en vente

1008 DOUZAINES

BOUTEILLES DE GINGEMBRE.

H. HOWSON,

Rue Arthur, en face de la Bourse.

Québec, 10 mai, 1858.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

DE

L'Association des Instituteurs

DE LA

CIRCOSCRPTION DE L'ÉCOLE NORMALE LAVAL.

CETTE QUATRIÈME CONFÉRENCE, aura lieu à l'École Normale, VENDREDI, le 28ème jour de MAI, à DIX heures du matin. Il sera fait des lectures.

Par ordre, G. J. LEVEQUE LAFRANCE,

Secrétaire.

Québec, 10 mai 1858.

A BON MARCHÉ POUR DU COMPTANT!

NOUVELLES MARCHANDISES

PAR "L'ANGLO SAXON."

UNE caisse MANTILLES de PARIS et de LONDRES, maintenant en vente. Vente à très bas prix, depuis 6s. 3d et au-dessus, chez

J. HEWITT & Cie.

38 Porte St. Jean.

UNE Caisse CHAPEAUX de Toscane et de Paille d'Italie, ainsi que Chapeaux de Leghorn pour enfants, à un petit profit sur les prix courants.

J. HEWITT & Cie.

UNE Caisse ROBES de Soie, avec falbalas, Soie glacée, et Gros-de-Naples,—20 par cent au-dessus des prix de l'année dernière.

J. HEWITT & Cie.

UNE Caisse d'OMBRELLES, à très bas prix pour argent comptant.

J. HEWITT & Cie.

AUX MESSIEURS.

UNE Caisse CHEMISES, Cols, Cravattes, Mouchoirs, etc. Une Caisse Pardessus pour l'été et Chaussons, le tout à très bas prix pour argent comptant.

J. HEWITT & Cie.

Québec, 10 mai, 1858.

SALLE MUSICALE

RUE SAINT-LOUIS.

SAMEDI,

15 COURANT.

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL.

PAR

SABATIER.

ASSISTÉ PAR

MDE. BUSCH, M. LAVIGUEUR

et autres artistes et amateurs de Québec.

Aussi la BANDE du 38e Régiment.

On peut se procurer des Cartes chez MM. Brousseau, Sinclair, Crémazie et à la Salle Musicale.

PRIX D'ADMISSION..... 2s. 6d.

Les Portes ouvriront à 7 heures et le Concert commencera à 8 heures.

Québec, 10 mai, 1858.

SALLE MUSICALE,

Seront exposés tous les soirs pendant quelques jours, à commencer de

LUNDI, LE 17 MAI 1858,

MIROIR SPLENDIDE MOUVANT

DES

TABLEAUX BUNYAN,

CONSISTANT EN

SIX MAGNIFIQUES SCÈNES, avec figures de grandeur naturelle, ILLUSTRÉES DES

Allegories de Bunyan si renommée par tout le monde.

DES

PROGRES PILGRIM.

Ce sublime et unique ouvrage de l'Art a été peint par les artistes éminents Huntington, May, Kyrie, Crosby, Church, Dallas, Darley et Paul Duggan; et les témoignages flatteurs des principaux journaux, des artistes et des juges en cette matière, établissent que cet ensemble de peinture est supérieur à tout ce qui a été exhibé jusqu'à ce jour.

Ce MIROIR prodigieusement étonnant des Reverses non moins admirables à côté au-dessus de \$10,000. Billets d'Admission 25 cents. Sièges réservés 50 cents. Enfants moitié prix.

Jours d'Exhibition: MERCREDI et SAMEDI après-midi à TROIS heures. Les portes seront ouvertes à DEUX heures. Un cahier explicatif de ce grand ouvrage en peinture pourra être acheté à la porte de la Salle au prix de 10 cents.

Pour les séances du soir, les portes seront ouvertes à 7 heures et le Mirot sera mis en mouvement à 8 heures. On traite à l'amiable pour l'admission des élèves des écoles ou des collèges.

ROBERT J. GREENWOOD,

Gérant et Propriétaire.

Québec, 12 mai 1858.

Société St. Jean-Baptiste.

AVIS.

EST par le présent donné que M. THOMAS E. ROY est seul autorisé à disposer des CARTES D'ADMISSION à la Société St. Jean-Baptiste de Québec, et à recevoir les souscriptions des membres.

Par le Comité de Régie,

L. J. C. FISET,

S. A. S. S. J. B. Q.

7 mai 1858.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

TORONTO, 29 avril, 1858.

AVIS est par le présent donné qu'un peu près 20,000 ACRES des Terres de la Couronne dans les 5e au 14e rangs inclusivement, du township Shenley, Comté de Beauce, C. E., seront offerts en vente à ceux qui désireront s'y établir, le 1er jour de Juin prochain.

La demande devra être faite à ANDREW ROSS, Esq. Agent à Frampton, Comté de Dorchester.

5f.

MARTRES DU SUD TEINTES IMITANT LES PLUS BELLES MARTRES DU NORD.

LES soussignés donnent avis au public en général qu'ils recevront d'ici au PREMIER JUILLET prochain, toutes sortes de PELLETERIES pour tendre de la couleur ci-haut mentionnée. On peut voir des échantillons à leur établissement au No. 24, rue St. Jean.

P. G. DUGAL & FRÈRE.

7 mai 1858.

BAINS-GOSSELIN & LARUE.

Il peut se faire que nous ayons encore quelques jours froids, pour ainsi parler, des régions d'hiver; mais on peut dire que la belle saison est arrivée et que le besoin de prendre des Bains va se faire sentir de plus en plus.

L'établissement de Bains des soussignés a été trop bien encouragé l'an dernier, pour que ce ne soit pas pour eux un devoir de remercier le public en général et leurs quinze cents abonnés en particulier de la vogue qu'on leur a faite, et aussi un droit d'espérer que cette vogue se maintiendra cette année.

A ce propos, les soussignés prennent la liberté d'avertir leurs amis que ceux d'entre eux qui n'ont pas donné avis de leur intention de se désabonner avant le 31 du mois d'avril dernier, sont considérés comme abonnés pour une année de plus, et que la moitié du prix de ce second abonnement devra être payé le 15 mai.

GOSSELIN & LARUE.

Québec, 7 mai, 1858.

BANQUE DE QUEBEC.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de TROIS PAR CENT a été déclaré ce jour, sur le Capital souscrit et payé, pour le présent semestre, payable le 10 au plus tard de l'année prochaine.

Le livre de Transfert sera fermé depuis le 15 du courant jusqu'au 2 juin.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des ACTIONNAIRES aura lieu à la Banque, LUNDI, le 30ème jour de JUIN prochain, à ONZE heures A. M., à laquelle assemblée un Etat des Affaires de l'Institution sera soumis, après quoi on procédera à l'élection des nouveaux Directeurs pour les douze mois courants.

Par ordre du Bureau,

C. GETHINGS,

Cassier.

Québec, 5 mai, 1858.

AVIS.

Le soussigné prend la liberté d'informer les messieurs du Clergé et le public en général qu'il vient d'ouvrir un ÉTABLISSEMENT dans la maison appartenant à M. de la Roche, au No. 10, rue de la Basse-Ville, près de l'Eglise, où il aura constamment en mains tous les articles en fait de LIBRAIRIE ainsi que tous ceux nécessaires aux Fabriques. Toutes commandes qui lui seront adressées seront remplies avec toute diligence possible et il ose, par son exactitude, se flatter de mériter une part du patronage public qu'il sollicite respectueusement.

N. S. HARDY,

Libraire.

Québec, 5 mai, 1858.

ANNONCES DE PARIS.

SIROP DE DENTITION

DU
Doct. DELABARRE,
Médecin attaché aux Hôpitaux de Paris.

POUR FACILITER LA DENTITION DES ENFANTS.

La dentition n'est point une maladie, mais bien une fonction naturelle qui s'effectue sans souffrance chez tous les enfants dont on a soin d'entretenir la bouche en bon état de santé et de fraîcheur.

Pour atteindre ce but, il suffit de frictionner matin et soir, et plus souvent s'il est nécessaire, les gencives des enfants qui font des dents, à l'aide du petit doigt imprégné de ce dentifrice liquide, formulé par le Docteur Delabarre.

Au moyen de cette simple précaution hygiénique, la bouche des nourrissons reste saine, pure, fraîche et exempte de toute irritation.

La dentition s'effectue alors sans crise, sans secousse, et l'on évite généralement ces accidents qui forcent à recourir plus tard à des soins médicaux.

Cet heureux résultat est journellement constaté, tant en ville qu'à l'Hospice des Enfants Trouvés et Orphelins de Paris, aussi bien que dans la plupart des crèches, où il est employé journellement avec succès.

Le prix du flacon de ce dentifrice est de 3 francs 50c.

DEPOT GÉNÉRAL A PARIS,

A la Pharmacie BERLÉ, 14, rue de la Paix.

Dépôts à Québec: chez M. JOHN MUSSON, à Montréal, chez M. GARDNER et à Kingston, chez M. PALMER.

21 avril 1858.

MAUX D'YEUX.

Une suite d'expériences indiquent, pour combattre les

Maladies d'Yeux et des Paupières.

L'emploi de la POMMADE de la veuve FARNIER, de Saint-André de Bordeaux. Autorisée par décret impérial, approuvée par la Faculté de Médecine de Paris, ce remède a obtenu en Belgique des succès confirmés par des informations juridiques des 11 octobre 1855 et 31 juillet 1857.—Les contrefacteurs seront poursuivis devant les tribunaux.—Dépôt à Paris, chez M. JUTIER, pharmacien, place de la Croix-Rouge.

Dépôts à Québec: chez M. JOHN MUSSON, à Montréal, chez M. GARDNER et à Kingston, chez M. PALMER.

21 avril 1858.

INJECTION BROU.

INJECTION BROU, hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des Écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans lui rien adjoindre; le bain préalable est le seul antipathogène employé. Se vend au public 5 FRANCS, avec l'instruction traduite en cinq langues principales.

Maison M. BROU, inventeur, rue Rochefort, 31.

Dépôts à Québec: chez M. JOHN MUSSON, à Montréal, chez M. GARDNER et à Kingston, chez M. PALMER.

21 avril 1858.

MÉDAILLE D'HONNEUR, 1849

VEICATOIRES, CAUTÈRES LE PERDRIEL.

FAUBOURG MONTMARTRE, 76, A PARIS.

C'est à M. LE PERDRIEL, pharmacien à Paris, que l'on doit la réforme de l'ancien et défectueux mode d'établir et d'entretenir les vésicatoires et les cautères. Ses efforts, couronnés d'un plein succès ont été récompensés d'une médaille. Sa TOILE VÉSICANTE ADHÉRENTE dite VÉSICATOIRE ROGEE LE PERDRIEL, établit les vésicatoires d'une manière prompte, complète, d'une seule pièce, sans faire souffrir, et ce précieux vésicant ne coûte pas plus cher que les emplâtres d'autrefois. SON TAFETAS ÉPISPASTIQUE, préparation horlogère, doux et frais sur la plaie, provoque une sécrétion régulière, plus ou moins abondante, selon le numéro employé, 1, 2 ou 3, d'une progressive activité. Avec ses poils élastiques, les uns emoulinés à la guimauve, les autres supportés au garon, qui ne se déforment pas dans la plaie, et avec son TAFETAS RAFFRAÏCHISSANT, les cautères sont exempts de douleur et de démanagements. Les personnes qui ont l'habitude du papier épispastique préfèrent celui de LE PERDRIEL à tous les autres. Dans le but de rendre les pensements propres, faciles et discrets, il inventa les compresses EN PAPIER LAVÉ, qui remplacent le linge avec tant d'avantages, qu'il perfectionna les SERRES-BRAS ÉLASTIQUES. Enfin, tous ses produits ont été reconnus tellement utiles, nécessaires, qu'ils ont été et sont encore imités, copiés et contrefaits à Paris, dans tous les pays, sans pourtant qu'on ait jamais parvenu à les égaler, non plus qu'à atteindre le but et la préférence est toujours restée aux véritables produits de l'inventeur. Tous les produits LE PERDRIEL portent son étiquette, son timbre et sa signature.

BAS VARICES LE PERDRIEL, véritables remèdes contre les varices, engorgements, etc.—Avec les mêmes tissus on fabrique des CEINTURES à tour pour hommes et dames. Ces articles sont en deux sortes de tissus: l'un à mailles fortes, élastiques en tous sens; l'autre à mailles douces, élastiques circulairement.

NOTA.—Les produits LE PERDRIEL ne sont pas des remèdes secrets, ce sont de simples auxiliaires qui, par leur propriété et leur commodité, aident les médecins à combattre la répugnance ordinaire des malades à les laisser établir l'extorior jugé nécessaire.

Dépôts à Québec: chez M. JOHN MUSSON, à Montréal, chez M. GARDNER et à Kingston, chez M. PALMER.

21 avril 1858.

AMÉLIORATION

DES VINS, EAU-DE-VIE ET LIQUEURS

DE L'ULYSSE ROY, DE POITIERS.

1.—NOUVELLE LIQUEUR VINUSE, d'Ulysse Roy, de Poitiers, colon rouge et amélioré instantanément les vins rouges et blancs, la bouteille 3 fr. pour l'hectol. (l'hectol. pour l'étranger et les colonies)..... 300 fr.

2.—SIROP ET EXTRAIT DE RAISINS, vieillit et enlève la verdure des vins nouveaux; la bouteille 4 fr. 25c. pour l'hectol. (l'hectol.)..... 42 fr.

3.—BOUQUET ÉLÉGANT DES VINS, les améliore et élève leur prix; le flacon pour une pièce 2 fr. (se conserve indéfiniment) le cent..... 200 fr.

4.—ESSENCE DE COGNAC (garantie) ou RANCO d'Ulysse Roy, bouillie instantanément les eaux-de-vie de toute nature; le flacon pour un hectolitre 5 fr. (Recette déposée et approuvée) le cent..... 500 fr.

5.—PARFUM CONCENTRÉ pour liqueurs françaises et étrangères; le flacon pour 20 lit. 3 fr. Ces produits sont chimiquement fabriqués, le cent..... 300 fr.

6.—ESSENCE DE RHUM d'Ulysse Roy, de Poitiers, donne instantanément un goût exquis et délicat aux élixirs, punchs, crèmes, bonbons et liqueurs de ce nom. Un flacon suffit pour un hectolitre. Prix du flacon 6 fr. le cent..... 600 fr.

La maison de CAVALIER, de Montpellier, s'exprime de la manière suivante, dans son Courrier du 29 novembre 1856: "nous sommes depuis bien des années les dépositaires généraux de vos excellents produits, et nous pourrions, au nom de tous ceux qui les ont employés, donner les témoignages les plus flatteurs et véritables."

Se défier des contrefaçons et imitations. Remises aux commissionnaires proportionnées à l'importance des demandes.

Dépôts à Québec: chez JOHN MUSSON; à Montréal, chez M. GARDNER et à Kingston, chez M. PALMER.

21 avril 1858.

Pilules Cronier

A L'IODURE DE FER ET DE QUININE
Inaltérables, sans odeur ni saveur.

Depuis quelques années les sommités médicales ont préconisé à juste titre toutes les préparations ferrugineuses.

La meilleure de ces préparations avait été délaissée par suite des difficultés que l'on éprouvait pour l'obtenir à l'état soluble et inaltérable.

C'était l'Iodure de fer et de Quinine.

Un des plus célèbres professeurs d'hygiène de la Faculté de Paris, M. BOUCHARDAT, membre de l'Académie impériale de médecine, s'exprime en ces termes à son égard: "Il est d'une grande efficacité dans la Chlorose, de fer, ne relève plus promptement l'appétit des jeunes malades. Il m'a paru très-avantageux dans la plupart des cas d'affections scrofuleuses. Aucune préparation ne réussit mieux dans les fièvres intermittentes rebelles. Il s'attaque à la cause de l'intermittence et rétablit les qualités primitives du sang."

"Formule de BOUCHARDAT, 1854, page 264."

Tel est le produit que le

AVIS.
MADAME JACOB informe ses pratiques et le public en général qu'elle continue de confectionner tous les articles compris dans sa branche, tels que CHAPEAUX en paille et autres dans le goût et les formes les plus récentes des modes parisiennes. Afin de mieux satisfaire le goût de ses pratiques, Madame Jacob s'est assurée les services de MM. Whildes & Co., de New-York, célèbres ouvriers en Pailles très connus déjà.

Madame Jacob désire informer ses clients qu'elle va recevoir sous peu par le vapeur "North American" une quantité de NOUVELLES MARCHANDISES, et par les deux autres arrivages suivants le complément de son assortiment du PRINTEMPS, consistant en CHAPEAUX Anglais et Français, riches RUBANS, FLEURS françaises, MANTEAUX, SOIERIES et une variété d'autres articles de modes.

H. JACOBS.
Québec, 22 mars 1858. 12m

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE DE TORONTO.

Capital Souscrit, \$496,520
Capital Payé, \$96,714 1s. 0d.
Président, J. S. HOWARD, ECR.
Vice-Président, Hon. J. H. CAMERON, M. P. P.

DIRECTEURS:
George Crawford, ECR., M. P. P.
Hon. J. H. Cameron, M. P. P.
A. M. Clark, ECR., M. D.
John Arnold, ECR.
J. S. Howard, ECR.
E. F. Whittemore, ECR.
George Duggan, jr., ECR.
Capitaine P. Wallace.
Hon. W. B. Robinson, M. P. P.
John Cameron, ECR.
Duncan Macdonell, ECR.

Régisseur, Honorable J. LEANDER STARR.
Inspecteur d'Agences, E. H. WHICMARSH, ECR.

Banquiers—TOKENT—CITY BANK DE MONTREAL.
New-York—MM. DUNCAN SHERMAN & Co.
Solliciteurs—MM. DUGAN & BURNS.

Bureau Principal—Rue Toronto—Toronto.

TAUX DES FERMES.
Les Directeurs ont considérablement réduit leurs taux d'assurance sur les Fermes isolées; et ils espèrent que les Fermiers en général y donneront toute leur attention. Cette Compagnie transige à des prix aussi modérés qu'aucune autre, toutes les affaires ayant rapport au feu ou à la marine; et à satisfaction des pertes couvertes avec ponctualité et à toutes les pertes couvertes avec ponctualité.

Les polices seront émises par
J. F. TURNBULL et Cie.,
Bâtisse de Gwyn, rue St. Pierre.
Québec, 10 mars 1858.

JOHN BAILEY, GRAVEUR et DOREUR.

INFORME respectueusement ses anciens pratiques et le public en général, qu'il est de retour à Québec, et qu'il vient d'ouvrir son Atelier au coin des Rues Saint-Jean et de la Prison, vis-à-vis le magasin d'Épicerie de M. HASELLE, pour continuer la pratique de son Art.

Par l'expérience qu'il a acquise à Londres et à New-York, durant ses voyages, par l'étude des méthodes les mieux appréciées, il se flatte que les ouvrages confiés à ses soins pourront faire compétition à tout ce qui vient de l'étranger. Tous les ordres seront exécutés avec ponctualité et à des prix qui ne pourront être surpassés.

Cadres de Miroirs et de Gravures, Cartes Géographiques, ainsi que toutes gravures et toiles séparées, vernies et netoyées. On fournira également toutes espèces de Cadres en Bois de rose, Acajou, Noyer noir et Érable piqué ainsi que des Moulures de toutes descriptions à aussi bas prix que celles importées de New-York.

Québec, 8 mars 1858. 12m

Nouvelle Musique Française.

Le soussigné vient de recevoir les pièces de musique suivantes qu'il offre en vente.

Souvenir d'enfance.....	J. Asher.
La Luciole, fantaisie-caprice.....	Paul Borbot.
Premier souvenir, mélodie.....	F. Beyer.
Le Prophète, six tableaux-étude.....	Bertin.
Le docteur, étude.....	F. Brissot.
La Volière, étude imitative.....	Donizetti.
Elizabeth, caprice imitatif.....	F. Burgmüller.
Chant du soir, valse brillante.....	C. Billema.
Les Vespres Siciliennes.....	Bergson.
Deux Mazurkas.....	Ch. Chanlieu.
Variations militaires sur la marche Parisienne.....	F. Chopin.
Rondeau brillant sur la Barcarolle "Eh! voglie ma nacelle".....	Chopin.
Deux Valses.....	Chopin.
Quatre Mazurkas.....	Chopin.
Nocturne—Marche funèbre et trois Ecossaises.....	Chopin.
Rondo à deux Pianos.....	Chopin.
Fantaisie-Improvisation.....	Chopin.
Airs Variés.....	J. T. Brousseau.

Québec, 29 mars 1858.

MAISON COMMERCIALE, MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE.

NOUVELLES MARCHANDISES
Reçues par le Vapeur Canadien "North American"

TOUT LE FONDS DE MARCHANDISES SERA VENDU A UN PRIX TRÈS RÉDUITS.

LE soussigné a reçu la Facture d'une grande quantité de nouvelles marchandises par le steamer North American, maintenant à Portland, qu'il espère pouvoir offrir en vente sous quelques jours, et dont il donnera avis au public.

En même temps il donnera de **GRANDES CHANCES** pour toutes espèces de Marchandises Sèches, dans le but de faire place aux nouvelles marchandises. Son assortiment actuel est à vendre à une si grande réduction que les acheteurs en reconnaîtront évidemment l'avantage.

Les Marchands pourront libéralement en profiter. Une quantité de COUPONS accumulés durant la saison seront vendus à moitié prix.

Le plus bas prix est marqué en caractère lisible sur chaque article.

PAS DE SECOND PRIX.
PATRICK O'NEILL, Rue Buade.
Québec, 22 Mars 1858.

ANNONCE.
NOUVEAU PROCÉDE POUR REPARER LES CHAPEAUX.

Le soussigné informe le public qu'il repare les CHAPEAUX DE CASTOR, de SATIN et de FEUTRE d'après un nouveau procédé dont il est le seul détenteur à Québec. Toutes commandes seront exécutées avec promptitude et à la plus grande satisfaction des personnes dont il espère l'encouragement.

LOUIS A. PROULX,
5, rue Couillard, Haute-Ville.
Québec, 26 mars 1858. 2m

JOHN WALKER & Co.
Plombiers, Poseurs d'Appareils au Gaz, et de Sonnettes,
NO. 20, Rue Saint-Jean.
VIENT de recevoir un assortiment général de matériaux nécessaires pour leurs branches de commerce, comprenant les articles les plus nouveaux et les plus approuvés, avec lesquels ils sont prêts à faire tous les ouvrages qu'on voudra bien leur confier, et à des prix très-moindres.

Québec, 30 octobre, 1857.

MAISON COMMERCIALE, MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE.

NOUVEAUX EFFETS.
CHALES longs et courts, RICHES PAISLEY, PLAIDÉS de laines, etc., etc.
PATRICK O'NEILL, Rue Buade.
Québec, 25 septembre, 1857.

Maison Commerciale, MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE.

NOUVEAUX EFFETS.
CHALES longs et courts, RICHES PAISLEY, PLAIDÉS de laines, etc., etc.
PATRICK O'NEILL, Rue Buade.
Québec, 25 septembre, 1857.

MAISON COMMERCIALE, MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE.

NOUVEAUX EFFETS.
MÉRINOS, COBOURG, DELAINES, etc., etc.
PATRICK O'NEILL, Rue Buade.
Québec, 25 septembre, 1857.

A. G. BUSSIERES, NOTAIRE.

TIENT son étude de NEUF heures A. M., à CINQ heures P. M., à l'encoignure des Rues St. Joseph et Fabrique, Haute-Ville, et de CINQ heures P. M., à DIX heures P. M., à sa résidence, rue St. Vallier, St. Roch.

Québec, 10 août 1857.

DROUIN ET ROY,
No. 45, rue Des Fossés, Saint-Roch, Québec.

INFORMENT respectueusement le public en général qu'ils ont actuellement en main un assortiment large et varié de MEUBLES DE MENAGE, confectionnés dans le dernier goût et dans le style le plus élégant de Londres et de Paris, qu'ils vendront à des prix très réduits.

DROUIN ET ROY n'employant que les meilleurs ouvriers, et surveillant eux-mêmes les travaux de leur établissement, espèrent mériter la continuation du patronage public.

Québec, 4 juin 1857.

CHAUDIÈRES POUR POTASSE.—RAFRACHISSEURS POUR SUCRE.

Le soussigné offre en vente les objets de fonte suivants venant de la célèbre manufacture de ST. MAURICE ORE.

CHAUDIÈRES À POTASSE, grandeur Assortie.
RAFRACHISSEURS à fond plat pour Potasse.
Do pour sucre, grandeur Assortie.
J. W. LEACRAFT, Quai des Indes.
Québec, 29 mars 1858. 6

LE VERMIFUGE DE B. A. FAHNESTOCK.

EST UN REMÈDE CERTAIN ET ÉPROUVÉ CONTRE LES VERS.

LE VÈRE SOLITAIRE, PRIX EN DÉTAIL, 25 CENTS.

Préparé et à vendre par le seul propriétaire,
B. A. FAHNESTOCK et Cie., 7 Pittsburg, Pa.
et
Philadelphia, Pa.
B. A. FAHNESTOCK, HULL et Cie., ville de N. Y.

DROGUISTES EN GROS, 51, RUE CLIFF,
n'employant que des marchands respectables pour en faire la vente.

Veuillez examiner les initiales du nom afin de vous assurer du seul véritable vermifuge.

B. A. FAHNESTOCK,
A vendre en gros et en détail, chez JOHN MUSSON, Porte voisine du Bureau de la Poste.
Québec, 19 avril 1858. 6m

COMTE ET DISTRICT DE KAMOURASKA.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le dix-neuvième jour de décembre dernier, 1857, ayant été nommé Conseil Judiciaire de Lucien Elzéar Taché, Ecuier, co-seigneur de Kamouraska, aucun engagement, obligation ou dette contractée par ce dernier, depuis et à compter du dit jour, ne seront considérées valables qu'en autant qu'il l'aurait été avec et de son consentement.

ALEX. FRASER, C. J. L. E. T.
Saint-André, 12 janvier, 1858.—20 jan.

G. J. DUFF, DE NEW-YORK,

MANUFACTURIER D'ARTICLES EN PAILLE, Panama, Leghorn, Tresse de Cheven, Cordonnet, Toscan, Chapeaux de Laine et de Castor, Chapeaux de Femme dans le meilleur goût. Aussi, Articles de Modes faits à commande—par douzaine aussi pour le commerce.

Québec, 16 avril, 1858. No. 5, rue du Palais.

UNE CHANCE RARE ! VOITURES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente une VOITURE à quatre roues, convenue et qui n'a presque pas servi; elle est élégante et d'une solidité remarquable.

—AUS—
Une CHARRETTE de CHASSE, avec à légères qu'on le voudrait.

Le soussigné possède de ces voitures à des conditions très avantageuses. S'adresser à JACQUES VESINA, Rue Aiguillon, faubourg St. Jean.
Québec, 9 avril 1858.

SEL de Liverpool, à vendre par les soussignés, en poche et en grenier.
A. J. MAXHAM et Cie.
Québec, 3 mai 1858.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Capital, \$10,000,000.
LE FONDS DE RESERVES EST AU-DESSUS DE \$2,000,000.

CETTE Compagnie effectue des Polices d'Assurance à des conditions très libérales.

On ne charge rien pour la Police au transport.
FORSYTH, BELL et Co., AGENTS, Chambres Commerce. 12m
Québec, 4 mai, 1857.

ENTREPOT DE MODES DE QUEBEC,
101 rue Saint-Jean (en dehors de la Porte)

W. SWEATMAN, MARCHAND TAILLEUR DE LONDRES,
IJOINT en remerciement le public de l'encouragement distingué qu'il a reçu depuis l'ouverture de son établissement informé respectueusement ses amis et la bourgeoisie de Québec et des environs qu'il vient de recevoir un FONDS CONSIDÉRABLE ET BIEN ASSORTI DE DRAPS, CASIMIRS, DOESKING, TWEEDS ET ETOFFES DE L'EST DE L'ANGLETERRE; aussi des DRILLS de pure toile, (que l'on garantit ne devoir point rapetisser,) de qualité supérieure qui ont été choisis en Angleterre express pour lui, et qu'il est prêt à fabriquer à la dernière mode, au PLUS BAS PRIX POSSIBLE.

Il est déterminé à faire des transactions à de légers profits afin de s'assurer la prompte rentrée de ses deniers, s'en rapportant au jugement du public pour l'encouragement qu'il s'efforcera constamment de mériter.

W. S. invite aussi l'attention sur son assortiment sans égal d'HABILLEMENTS TOUT-FAITS, propres à la saison prochaine. Les soussignés ne craignent pas d'affirmer, pour la qualité des effets de l'ouvrage et pour la façon, l'établissement ci-dessus sera reconnu être le plus avantageux de Québec pour le prix, la qualité, étant la pierre de touche du bon marchand.

W. S. a toujours en main un grand assortiment de Chemises Blanches et de Regatte, Coils de Militaires et de Marins, dont le département est surveillé par Mme. S., et qui sont garantis pour l'ouvrage et la forme; aussi une grande variété de Cravattes de toutes façons, Gants, Ceintures et Bretelles.

Livres de Serviteurs au plus bas prix possible, et faites sous le plus court délai.

Québec, 9 mai 1857.

JOHN W. BAKER, GRAVEUR ET DOREUR.

Fait des Cadres de Tableau et de Miroir, des Corniches de Fontaine, etc., etc.

Il déclare les églises et les sanctuaires, etc., argente les miroirs, repare et redore les cadres, peint et vernis les corniches, etc., et exécute toutes sortes d'ouvrages avec exactitude et dans le meilleur goût. AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE.

Québec, 11 mars 1857.

THEOPHILE HAMEL, ÉTABLI son Étude dans une des Chambres du Music Hall, Rue Saint-Jean, Québec, 19 octobre, 1857.

PROPAGATEUR CATHOLIQUE.
LES BUREAUX du Propagateur Catholique sont transférés RUE BOURBON, No. 50. Pour abonnement, annonces et communications, s'adresser au bureau franco, au rédacteur-proprétaire, M. de SARR, bureau du "Propagateur Catholique," Nouvelle-Orléans. 30 novembre, 1857.

AVIS.
L'EXHAUSTION PROVINCIALE est maintenant prêt à être exhibée, entre DEUX et QUATRE heures de l'après-midi, les MARDIS et JEUDIS, au No. 4, rue Ste. Ursule, Québec.

RICHARD NETTLE, Surintendant des Pêcheries pour le Bas-Canada.
Québec, 8 février 1858. 6m-1fm

ANGUILLES.
LES soussignés offrent à vendre un petit lot d'ANGUILLES très bien conditionnées.

E. et W. POSTON et Cie., Basse-Ville.
Québec, 14 décembre 1857.

WHISKEY—50 Francs WHISKEY de Montré meilleure qualité, 52 O. P.
A vendre par E. et W. Poston & Cie. Basse-Ville.
Québec, 2 Décembre 1857.

Musique Nouvelle!!
LE BANJO! Grande Fantaisie descriptif par Gottschalk.
MINNEHAWA POLKA, par Brown.
LES BORDS DU CONNECTICUT, variations sur la mélodie "Do they miss me at home?"
LES BORDS DU BRANDY-WINE, variations sur la mélodie "Kitty Tyrrell."
LES BORDS DU MARIKINACK, variations sur la mélodie, "Lilly Dale."

—AUS—
LES SOLFÈGES DE RODOLPHE CAREY, FRÈRES, Librairie Musicale, 16, Rue St. Jean.
Québec, 15 novembre, 1857.

Aux Amateurs de l'Art de la Natation.
LES soussignés informant les Amateurs de l'Art de la NATATION que s'ils n'ont pas un nombre suffisant de souscripteurs d'ici au 1er Avril prochain, pour l'établissement du VASTE BAIN pour natation, ils se verront dans la nécessité d'en retarder indéfiniment l'exécution.

Les soussignés invitent donc ceux qui désirent contribuer à cette entreprise d'aller sans délai inscrire leurs noms sur la liste des souscripteurs.

GOSSÉLIN & LARUE.
Québec, 24 mars, 1858.

THÉ GUNPOWDER.
50 CAISSES Thé Gunpowder, supérieure, en canis tres de 2 lbs. chacun. A vendre par E. et W. POSTON & Cie. Basse-Ville.
Québec, 5 février, 1858. 6f

A VENDRE.
UN petit ENGIN de demi force, à vendre par FRS. NORMAND, No. 11, rue Ste. Marguerite, St. Roch.
Québec, 1er Mars 1858.

DESTRUCTEUR DE CRAMPES et de Douleurs.
(CRAMP AND PAIN KILLER.)

Le monde est dans l'étonnement à la vue des cures merveilleuses opérées par le Destructeur de Crampes et de Douleurs préparé par CURTIS et PERKINS. On ne lui a jamais reconnu de rival pour faire disparaître toutes espèces de douleurs; pour guérir les Douleurs de l'Épine Dorsale, les Crampes dans les Jambes et dans l'Estomac, le Rhumatisme sous toutes ses formes, les Coliques Biliennes, les Brûlements, les Maux de Gorge et la Gravelle, c'est de loin le meilleur remède de l'univers. On peut voir les preuves des cures les plus merveilleuses que n'aurait jamais pu opérer aucune autre médecine, dans des circulaires que les agents ont en mains.

CURE DE NEURALGIE ou de RHUMATISME ENVIRONNÉ.
Le prévalait qu'il certifier que, depuis environ quatre ans, j'étais sérieusement affligé d'une maladie dans la hanche, maladie que les médecins appellent Neuralgie ou Rhumatisme sciatique, et que j'eus recours à divers remèdes sans soulagement constant; j'ai été aux soins réguliers d'un médecin pendant six mois consécutifs. Le traitement d'un de ces douleurs, préparé par MM. CURTIS et PERKINS, de Bangor, m'a procuré un soulagement immédiat, et je n'hésite pas à déclarer que c'est le meilleur remède dont on puisse se servir. Je le recommande hautement à tous ceux qui souffrent les mêmes maux. HENRY HUNT, Stetson, 2 décembre 1847.

Le Docteur HUNT, qui a signé le précédent certificat, est un homme d'une véridité incontestable, et jouit d'une grande estime dans la société.

Lisez le certificat suivant:
Rhumatisme guéri.

Je certifie avoir été affligé d'un Rhumatisme dans les reins, qui m'a rendu complètement incapable, de telle sorte que je ne pouvais me lever sans beaucoup de souffrances et d'efforts; je ne pouvais plus marcher sans m'appuyer sur un bâton, et encore je marchais très peu. Je fis usage de l'Uniment Anodin, ou Opodeldoque Liquide de Dr Johnson, et de plusieurs autres remèdes sans en retirer aucun soulagement. Après avoir ainsi souffert pendant environ un mois, j'achetai une bouteille du Destructeur de Crampes et de Douleurs, je m'en servis trois fois, et ce fut assez pour me délivrer du mal; je suis entièrement guéri. Avec la même bouteille, j'ai guéri de même un ami qui souffrait d'un mal de tête. Je pense que c'est la meilleure médecine du monde, et je suis heureux de donner mon témoignage en sa faveur.

OLIVER TOWNES.
Bangor, 25 novembre 1847.

CURE DE LA GRAVELLE.
INVITEZ-LES DEPUIS DIX ANS.

MM. CURTIS et PERKINS, Bangor.

Messieurs, j'ai été entièrement guéri de la Gravelle, en faisant usage de votre Destructeur de Crampes et de Douleurs. J'ai commencé au printemps de 1847 à faire usage de cette médecine; il y avait dix ans que je souffrais cruellement, et pendant les quatre ou cinq dernières années mes souffrances ont été telles qu'il me serait impossible de les décrire. Pendant tout ce temps, j'ai eu recours à la médecine, et j'ai essayé divers spécifiques, mais je n'en ai obtenu que très peu de soulagement, j'usqu'à ce qu'enfin je me sois procuré votre Destructeur de Crampes et de Douleurs. Il m'a servi pendant un mois que j'en faisais usage et déjà je commençais à me sentir mieux. J'ai continué à m'en servir pendant un an, jusqu'à ce que j'aie été entièrement guéri.

MILES STAPLES.
N. B.—Toutes bouteilles qui ne portent pas sur l'enveloppe le nom de CURTIS et PERKINS, New-York, sont faussées, ce sont de viles imitations, d'infâmes contrefaçons. Fuyez-les comme vous fuyez du poison. Benning et Bowden, en George Moxson et Cie, sont agents pour Québec—ils en fournissent aux acheteurs du Canada au même prix que les propriétaires à New-York. 4 juillet 1857.

MME. WINSLOW, Nourrice expérimentée et habile en médecine, attire l'attention des mères sur son SIROP CALMANT POUR LA DENTITION DES ENFANTS.

Qui facilite grandement le progrès de la dentition, en adoucissant les gencives et faisant disparaître l'inflammation—il calmera TOUT DOULEUR et toute action spasmodique; il est de TOUT UN MOYEN sûr de régler les intestins.

Et vous mères, si vous procurez la repos et du soulagement à LA SÈTE A VOS ENFANTS.

Il y a plus de six ans que nous offrons cet article en vente et nous pouvons dire avec confiance et vérité ce qu'on n'a jamais pu dire d'aucun autre remède—IL N'A JAMAIS MANQUÉ UNE SEULE FOIS D'OPÉRER UNE CURE, lorsqu'on s'en est servi. Nous n'avons jamais connu une personne qui n'ait pas été satisfaite de ses effets, et par conséquent, tous se sont joints de ses efforts, et ont en termes qui recommandent au plus haut degré son action magique et ses vertus médicales. Nous ne disons sur ce remède que ce que nous savons, "après une expérience de six années, et nous engageons notre réputation entière de ce que nous avançons ici. Dans presque toutes les circonstances où les enfants sentent des douleurs et de l'épuisement ou les soulagera en quinze minutes par l'usage du Sirop.

Cette importante préparation est due à une Nouvelle des plus expérimentées et des plus habiles de la Nouvelle-Angleterre, et a été mise en usage avec un succès constant.

MILLIERS DE CAS.
Non-seulement elle soulage les enfants dans leurs douleurs, mais elle donne de plus de la vigueur à l'estomac et aux intestins, diminue l'acidité et donne de l'appétit et de la vigueur à tout le système. Elle soulagera presque instantanément des

COLIQUES,
Et domptera les convulsions qui, n'étant pas promptement soignées, se termineraient par la mort. Nous croyons qu'elle est le meilleur et le plus sûr remède du monde dans tous les cas de DYSSENTERIE et de DIARRHÉE CHEZ LES ENFANTS, soit qu'elles soient causées par la dentition ou par toute autre cause. Nous dirons à toutes les mères qui ont un enfant attaqué de quelque l'une des maladies précitées: Ne permettez pas que par votre faute, ou par celle des autres, votre enfant malade soit privé d'un soulagement certain—oui, ABSOLUMENT CERTAIN—en faisant usage de ce remède, si vous vous en servez à temps. Chaque bouteille est accompagnée d'une direction complète. Si l'on peut estimer la santé et la vie en piastres et cents, ce remède vaut son pesant d'or.

DES MILLIERS DE BOUTEILLES se vendent chaque année aux États-Unis. C'est un remède ancien par l'essai qu'on en a fait.

Agents de 25 cents seulement la Bouteille.
Toutes les bouteilles qui ne portent pas sur son enveloppe le nom de CURTIS et PERKINS, New-York, sont faussées. En vente chez tous les Droguistes par tout l'univers.

AGENTS POUR QUÉBEC: GEORGE MUSSON et CIE. BENNING ET BOWEN.

Ces Messieurs en fourniront au commerce à des prix aussi bas que pourrait le faire en gros le propriétaire. Québec, 4 juillet 1857.

BUDDEN FRÈRES, ENCANTEURS, ÉPICIERS, CONSIGNATAIRES, MARCHANDS DE BOIS EN GROS ET EN DÉTAIL, ST. JEAN DE TERRENEUVE.

WILLIAM BUDDEN. HEBERT BUDDEN.

Cette compagnie sollicite des consignations, et prie surtout les capitaines de navires qui ont besoin de provisions de visiter son établissement. St. Jean de Terre-Neuve, 1 mai 1857.—7 mai

JAMES PARKER, Peintre de maison et d'enseigne, poseur de papier peint, etc.,
No. 1, RUE D'ANGUILLE, au-dessous du Corps-de-Garde de la Porte St. Jean.

TOUT en remerciement le public pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour, désire l'informer que tout ordre, dont on voudra bien le favoriser, sera exécuté avec éligence, ponctualité et promptitude.

Québec, 7 mai 1857. 12m

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR BUREAU et MARCOTTE.
ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES, No. 12, RUE BUADE, HAUTE VILLE, QUÉBEC.

AVIS.
LES soussignés, sollicités par leurs nombreux amis de la classe Mercantile, d'ouvrir une

MAISON D'ENCAN ET DE CONSIGNATION EN CETTE VILLE.

Prendront la liberté d'informer leurs amis, les Marchands et le Public en général qu'ils sont maintenant prêts à affecter des ventes de toute description de Marchandises, Produits, Biens immeubles, Fonds de Commerce, Vaisseaux, Meubles de ménage, et autres Effets, etc., par Encan.

Ils se chargeront aussi des ventes de hehors en cette Cité et à la Campagne.

Conditions faciles, et règlements prompts.

CASEY & CIE.,
BUREAU: No. 15, rue St.-Pierre.
Québec, 23 octobre, 1857.

L. P. Fontaine, COURTIER ET AGENT,
D'Assurance sur la vie contre le Feu et Maritime.

N'assure à des conditions favorables sur les Compagnies Anglaises et Américaines les plus solides, à des taux aussi bas qu'il est possible avec de bonnes garanties.

Toutes pertes seront couvertes et toutes affaires réglées avec promptitude à leur valeur, No. 12, grande rue St-Jacques, Montréal.

Bureau de Québec, No. 2, rue Buade, vis-à-vis la Poste. 17 Juillet 1857.

JAMES O'DONNELL, Encanteur et Courtier,
No. 23, rue St. Jean, Haute-Ville, QUÉBEC.

FAIT ENCAN tous les LUNDIS et SAMEDIS de chaque semaine, à SEPT HEURES et DEMIE DU SOIR. N. B.—Les prix les plus élevés sont payés pour les objets de seconde main.

Québec, 20 mai 1857. 12m.

Maison Commerciale, MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE.

NOUVEAUX EFFETS.
DRAPS DE CASTOR et de PILOTE, WHITNEY, ALLICHANIE, DOESKING, TWEEDS, etc., etc.
PATRICK O'NEILL, Rue Buade.
Québec, 25 septembre, 1857.

MAISON COMMERCIALE, MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE.

CADEAUX DE NOËL ET DU NOUVEAU AN.
CHEMISETTES, COLS DE MOUSSELINE, brodés, MANCHETTES, GANTS, BONNETTERIE, MOUCHOIRS DE CHOIX, ROBES DE DAMES, MANTEAUX, CHAPEAUX, ORNEMENTS DE TÊTE, etc.

Le soussigné vient d'opérer une réduction énorme sur les prix des articles ci-dessus mentionnés, et invite les acheteurs de faire une visite à son établissement pour s'assurer de la vérité de cette assertion. Toutes ces marchandises se vendent à meilleur marché que partout ailleurs à Québec.

PATRICK O'NEILL, Rue Buade.
Québec, 23 décembre, 1857.

CONDITIONS DU COURRIER DU CANADA.

ABONNEMENT.

Le Courrier du Canada paraît trois fois par semaine, les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS.

Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année, payable par semestre et d'avance. Les abonnements datent les 1er et 15 de chaque mois. Ceux qui veulent discontinuer doivent nous en avertir un mois avant l'expiration de l'abonnement.

On s'abonne à Québec, au bureau du Courrier du Canada, No. 12, Rue Buade, vis-à-vis la cathédrale.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir:

Six lignes et au-dessous.....	0 2 6
Pour chaque insertion subséquente.....	0 0 7 1/2
Dix lignes et au-dessus de six.....	0 3 4
Pour chaque insertion subséquente.....	0 0 10

Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 4c. par ligne pour la première insertion, et de 2c. pour les insertions subséquentes.

Tout ce qui a rapport à la rédaction devra être adressé à M. J. C. TACHÉ.

Toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements et réclamations, doivent être adressées à MM. BUREAU et MARCOTTE, propriétaires (franco.)

AGENTS.

Les messieurs suivants qui ont bien voulu se charger de l'agence de notre feuille, sont autorisés par nous à recevoir les sommes qui peuvent être dues pour abonnements, etc.

Le Courrier est envoyé gratis aux agents.

AGENTS DU "COURRIER DU CANADA."

MM. J. B. Rolland, libraire..... Montréal.
J. S. Potvin, M. D..... St. Charles et St. Marc.
Chs. Bedard, ECR., N. P..... St. Rémi.
Napoli. Hardy, J. P..... Champlain et Batiscan.
Jrs. Desautels, ECR., N. P..... Ste. Anne la Perade.
Léonard Boivin..... St. Hyacinthe.
T. C. Delachevrotière, Arp. Deschambault.
Ferdinand Beauchemin..... Ste. Geneviève de Batiscan.
St. Stanislas, St. Narcisse et St. Prosper.
H. O. T. Beauchemin, ECR., N. P..... St. Monique.
A. Alexandre, M. D..... St. Monique.
M. J. B. Durocher, N. P..... St. Charles et St. Marc.
Ls. Normandin, J. P..... Boucherville.
J. Z. Martel, N. P..... Assomption.
F. S. Bourgeault, ECR., N. P..... St. Anicet.
A. J. Paré..... St. Bruno.
A. G. Terriault..... Beauchemin.
Dr. Marion..... St. Hermas.
Charles Emard..... Berthier (Haut).
Médéric Dorval..... St. Jacques de l'Achig.
J. O. Poirier..... St. Jacques le Mineur.
J. N. Godin..... Trois-Rivières.
A. Leblanc, M. D..... Baie du Fleuve.
Elzéar Pelletier..... St. Arsène.
Vital Tremblay..... L'Anse-au-Loup.
M. Th. Gagnon, march..... St. Roch des Aulnets.
J. Marmet, M. D..... St. Thomas.
Thos. Ph. Pelletier..... Trois Piliers.
D. S. Ballantyne, ECR., M. D..... St. Isid.
Jrs. Desautels, ECR., N. P..... Ste. Anne la Pocatière.
M. R. F. Aubut, march..... Kamouraska.
J. C. Anger..... Terrebonne.
F. Hudon, ECR., M. D..... Rigaud.
M. Laprise..... St. Denis et St. Antoine, district de Montréal.
O. A. Guimét, N. P..... Baie St. Paul.
F. M. Guilmet, march..... Berthier (en bas).
L. A. Huot, ECR., march..... Matane.
M. George Pelletier..... Rivière du Loup (bas).
Elz. Gauthier, M. D..... Rivière du Loup (haut).
John Perré..... Ste. Anne des Monts.
L. N. Gauthier, N. P..... Isle-Verte.
J. B. Baulieu, M. D..... St. André, (en bas).
C. Cimon..... Malbec.
Tugault et Patenaude..... Ville de St. Jean, C. E.
Avocats.
M. L. S. Duval..... Saint-Jean Port-Joli.
M. H. L. St. Germain..... Stanfold.
M. Victor Ouellette..... Sandwich, C. O.
M. L. L. Rivard..... St. Grégoire.
L. Z. Duval..... St. Jean Port Joli.
H. L. F. Germain..... Stanfold.